



COMMISSION DES AFFAIRES ÉTUDIANTES

VERS UNE NOUVELLE VISION DE L'EXPÉRIENCE ÉTUDIANTE À L'UNIVERSITÉ LAVAL

3 décembre 2019

Mission

Animée d'une profonde culture de développement durable, l'Université Laval forme des générations étudiantes engagées et créatrices, des citoyens et citoyennes de premier plan, des scientifiques et des leaders en entrepreneuriat exerçant une influence marquée sur l'évolution des sociétés. Ouverte sur le monde et chef de file dans la francophonie, l'Université Laval vise l'excellence en enseignement et en recherche. Référence pour ses partenaires autant que source d'inspiration, elle rassemble les forces du changement – au cœur de l'effervescence universitaire de la ville de Québec.

Vision

Une communauté mobilisée pour offrir une expérience étudiante unique et pour faire émerger une culture scientifique audacieuse et ouverte, ancrée dans les défis mondiaux et résolument interdisciplinaire. Une université humaniste, investie dans le rayonnement des arts et engagée à former une relève embrassant avec conviction les grands enjeux de société.

Valeurs

Avec sensibilité, au regard de la diversité des personnes, des savoirs et des modes de pensée, l'Université Laval poursuit sa mission d'enseignement et de recherche en mettant en pratique les valeurs suivantes :

La responsabilité

Le respect

Le courage

L'intégrité

L'inclusion

La solidarité

Dans ce document, le genre masculin n'est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

Mandat de la rectrice	5
Avant-propos	7
1. Protocole de travail	9
2. Qui sont nos étudiants?	11
2.1 Évolution des différentes catégories d'étudiants depuis 5 ou 10 ans.....	11
2.2 Rôle de l'université vis-à-vis des attentes des étudiants.....	12
3. Comment favoriser une « bonne expérience étudiante » tout au long du cheminement universitaire?	13
3.1 Un recrutement personnalisé	13
3.2 Un accueil adapté à toutes les catégories d'étudiants.....	15
3.2.1 Étudiants provenant directement des Cégeps	16
3.2.2 Étudiants internationaux.....	18
3.2.3 Populations étudiantes émergentes	19
3.3 Un meilleur accès aux différents intervenants dans le cheminement des étudiants	20
3.3.1 Rôle des directions de programme aux premiers cycles.....	21
3.3.2 Rôle du corps professoral et enseignant aux premiers cycles.....	22
3.3.3 Rôle des directions de programme et directeurs de recherche aux cycles supérieurs.	24
3.4 Une politique sur « l'accueil, l'encadrement et l'intégration » renouvelée.....	25
4. Comment faire en sorte que l'expérience étudiante à l'Université Laval soit favorable aux étudiants dans l'élaboration de leurs projets personnels et professionnels?	27
4.1 Des formations plus adaptées aux nouvelles réalités et un développement d'outils qui permettront aux étudiants de développer leur leadership et d'acquérir plus autonomie	27
4.1.1 Les formations aux premiers cycles.....	28
4.1.2 Les cycles supérieurs	30
4.1.3 La formation continue ou les « apprenants à vie »	34
5. Conclusion	37
5.1 Encourager la collaboration en améliorant les règles financières internes à l'Université	37
5.2 Création dans chaque faculté d'un poste de Responsable aux affaires étudiantes et à la réussite	38
ANNEXES	
Annexe 1 – Statistiques fournies par le BPEI (Bureau de planification et d'études institutionnelles).....	43
Annexe 2 – Récapitulatif des recommandations	49
Annexe 3 – Documents de référence	53
Annexe 4 – Liste des membres de la Commission ayant participé à ce mandat 2017-2018/2018-2019.....	55

MANDAT DE LA RECTRICE (Extraits)

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la planification stratégique de l'Université Laval, le thème de l'expérience étudiante revient constamment. L'expertise de la Commission des affaires étudiantes et la richesse de la diversité de ses membres peuvent apporter un éclairage significatif à la direction et à la communauté universitaire et contribuer à l'enrichissement de l'expérience étudiante.

Nous aimerions recevoir un avis de la Commission des affaires étudiantes traitant de l'expérience étudiante, de ses limites et de son importance dans le cadre du programme académique et du développement de la personne afin de mieux en saisir la portée. Cet avis devrait proposer entre autres les avenues à envisager et les stratégies à déployer à l'Université Laval pour enrichir cette expérience étudiante. Dans une perspective « d'apprenant à vie », j'invite les membres de la Commission des affaires étudiantes à réfléchir à leur intégration durant cette nouvelle étape de leur parcours, de leur recrutement à leur accueil sur notre campus. La situation des clientèles émergentes et des étudiants étrangers devrait faire partie de cette réflexion.

De façon plus spécifique, nous aimerions connaître l'avis de la Commission sur l'intégration d'expériences pratiques au sein des cursus académiques, notamment en termes de contribution à la socialisation, au développement de compétences transversales, à l'intégration et à la contextualisation des connaissances apprises. Ce parcours commence avec le recrutement et se poursuit avec l'accueil et l'intégration des nouveaux inscrits sur notre campus. Par la suite, ces étudiants doivent recevoir un appui à la réussite scolaire et être incités à participer à la vie communautaire (engagement social) qui rythme leurs activités quotidiennes. Leurs liens avec l'Université Laval ne se terminent pas avec leur diplomation, alors qu'ils seront de plus en plus appelés à devenir des apprenants à vie. Nous aimerions aussi que la Commission nous éclaire sur l'importance des interactions entre les étudiants et les professeurs dans la réussite académique et le développement de la personne. Finalement, nous aimerions mieux saisir comment la contribution à l'enrichissement de l'expérience étudiante peut influencer leur réussite.

Nous souhaitons que l'avis de la Commission des affaires étudiantes qui résultera de ce mandat oriente les plans d'action des prochaines années, qu'il propose des pistes à l'Université Laval pour qu'elle conserve l'unicité de l'expérience qu'elle offre à ses étudiantes et ses étudiants, tout en portant une attention à l'ensemble des éléments qui contribuent à leur développement tant académique, que professionnel et personnel.

Cette question de l'expérience étudiante est vaste et pourrait très certainement être traitée selon différentes perspectives. C'est pourquoi le vice-recteur aux études et affaires étudiantes et moi-même serons heureux de participer à une rencontre de discussion avec les membres de la Commission. Celle-ci permettra de circonscrire les contours de cette démarche.

La rectrice,



Sophie D'Amour

AVANT-PROPOS

L'enrichissement de « l'expérience étudiante » est au cœur du plan d'action de notre université. Pour les membres de la Commission, il est important que cet enrichissement permette de préparer les étudiants à comprendre et trouver toute leur place dans notre société et notamment au cœur d'un monde du travail en pleine mutation. En effet, les bouleversements socio-économiques et démographiques ainsi que l'avancement technologique transforment le paysage actuel de la société.

Les universités n'ont donc pas le choix de se questionner sur leurs façons de concevoir la formation et de réfléchir aux actions qu'elles doivent mener pour bâtir l'université de demain, une université qui offrira une « expérience étudiante » encore plus adaptée et plus significative tout au long du cheminement universitaire des étudiants. Pour cela, notre université doit s'ouvrir aux réalités de vie des étudiants, qu'elles soient nouvelles ou jusqu'à présent négligées, s'adapter à l'évolution des technologies et se préparer à l'apparition de nouveaux métiers.

Le profil des étudiants doit aussi être pris en compte dans toute sa diversité. On ne peut passer à côté de leurs aspirations, de leurs origines sociales, des études à temps partiel, du travail rémunéré, de ceux qui viennent des régions éloignées ou de l'international, des étudiants-parents, de ceux qui présentent des difficultés d'apprentissage et des handicaps, pour ne citer que cela. Cette compréhension actualisée et nuancée favorisera la mise en place de mesures d'intégration et de réussite mieux adaptées. Quel que soit l'âge ou la motivation des étudiants, tous doivent avoir un accès égal aux diverses formations universitaires.

L'université de demain a pour mission d'accueillir et valoriser la diversité, le dialogue et les échanges. C'est un lieu où les formations s'entremêlent et s'enrichissent mutuellement, où les silos se défont laissant place à la collaboration et à la concertation. C'est une université qui place le travail d'équipe au cœur de ses actions en mettant de l'avant des principes qui favorisent la coopération et le dialogue entre les unités administratives, facultés ou départements, tout en développant des projets d'enseignement et de recherche qui encouragent la synergie entre les différentes disciplines.

Afin de bonifier l'expérience étudiante, la formation universitaire doit privilégier des apprentissages interdisciplinaires, ouverts à un ensemble de savoirs dans une perspective professionnelle, sociale ou personnelle, quel que soit le profil de la personne. Pour cela, l'Université doit renouveler ses méthodes pédagogiques et déployer de nouveaux créneaux de formation en fonction des transformations des sociétés et des emplois, de l'innovation technologique, et notamment de l'intelligence artificielle, et repenser le cheminement et le concept des études. Elle doit aussi offrir aux étudiants un milieu de vie complet, ouvert, diversifié et accueillant, leur permettant de devenir membres à part entière de la communauté universitaire et de s'engager pleinement dans la vie universitaire. Elle doit être un grand laboratoire vivant qui soutient l'innovation, qui invite à l'expérimentation et à la création, qui encourage l'implication dans le milieu et l'engagement social. Elle doit être un carrefour transversal d'apprentissage, un lieu de découvertes et un incubateur d'initiatives au cœur d'un vaste milieu de vie intellectuelle.

Notre université doit être un lieu où les espaces d'apprentissage sont au cœur de la formation des étudiants, une formation qui leur permet d'acquérir une variété d'expériences par l'analyse de cas concrets, de stages ou encore d'implications sociétales. Elle doit être une université qui accompagne, étudie et critique la société dans ses grands changements. C'est une université qui affirme son engagement dans le milieu en soutenant la participation des étudiants dans la communauté et en

mettant à profit l'expertise et les connaissances des membres de la communauté universitaire au bénéfice de la société.

Pour cela, elle contribue, par des méthodes pédagogiques renouvelées, à mieux préparer les étudiants dans leur entrée sur le marché du travail, à en faire des penseurs du futur, tout en les aidant à devenir de véritables citoyens engagés et responsables, formés aux grands enjeux de notre société en pleine mutation et outillés à faire face aux enjeux à venir, ici et ailleurs.

L'université de demain, c'est une université qui soutient l'apprentissage à vie et qui facilite la réussite et le cheminement de tous, peu importe les profils. Une véritable amélioration de l'expérience étudiante est à même de contribuer au sentiment d'appartenance des étudiants à leur institution.

L'université de demain, c'est aussi une université qui, à l'image de la fondation Forces Avenir, vise à reconnaître, à honorer et à promouvoir l'engagement étudiant dans des projets qui contribuent à la formation de citoyens conscients, responsables, actifs et persévérants, à la fois enracinés dans leur collectivité et ouverts sur le monde.

C'est donc dans ce cadre que les membres de la Commission ont porté leurs réflexions sur l'amélioration de « l'expérience étudiante » comme facteur de réussite et proposé des recommandations.



*Éric Philippe,
Président
Pour les membres de la Commission*

PROCOLE DE TRAVAIL

Afin de répondre aux exigences de ce mandat, les membres de la Commission ont participé à une vingtaine de réunions régulières ainsi qu'à divers comités *ad hoc* et de rédaction. Ils ont aussi invité différents membres de la communauté universitaire et rencontré les directions de chaque faculté.

➤ **Personnes invitées à la Commission :**

- Mme Louise Careau, directrice du Centre d'aide aux étudiants (CAE)
- M. Denis Bussièrès, directeur de la Direction des Services aux étudiants
- Mme Anne-Louise Fournier, consultante en counseling, Centre d'aide aux étudiants
- Mme Marie Audette, présidente de la Commission des études
- M. Claude Savard, vice-recteur adjoint aux études et affaires étudiantes
- M. Alain Faucher, directeur général du 1^{er} cycle
- M. André Raymond, directeur du Service de placement (SPLA)
- Dr Rénauld Bergeron, vice-recteur aux affaires externes, internationales et à la santé
- M. Robert Beauregard, vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes
- Mme Caroline Senécal, vice-rectrice adjointe aux études et aux affaires étudiantes
- M. Éric Martel, directeur adjoint de la formation à distance
- Mme Josée Bastien, doyenne de la faculté des études supérieures et postdoctorales
- M. Pierre Lemay, adjoint au vice-recteur aux affaires externes, internationales et santé (VRAEIS)
- Mme Nathalie Bissonnette, coordonnatrice d'opérations, Rectorat, Rectorat-Vice-rectorat aux affaires externes, internationale et santé (VRAEIS)
- Mme Annick Jaton, adjointe au vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes (VREAE)
- Mme Manon Paquette, conseillère à la qualité de la formation (VREAE)

➤ **Personnes rencontrées en comité *ad hoc* :**

- M. Louis-Emmanuel Jamet, directeur du Bureau du recrutement
- Mme Johanne Morneau, Direction affaires internationales et francophonie
- Mme Loubna Ghaouti, directrice de la Bibliothèque
- Association des parents-étudiants de l'Université Laval (APÉTUL)
- Mme Carole Rivard-Lacroix, présidente de l'Association des étudiantes et étudiants de l'Université du 3^e âge de Québec (AEUTAQ)
- Mme Caroline Girard, directrice principale communications et relations avec les diplômés, Fondation de l'Université Laval

➤ **Rencontres avec les directions facultaires (2017-2018) :**

- 16 rencontres avec les directions facultaires ont été effectuées afin d'échanger sur leurs processus d'intégration des étudiants

➤ **Études statistiques :**

- M. Luc Simon et M. Jean-François Beaudoin, agents de recherche et de planification, Rectorat, Bureau de planification et d'études institutionnelles (BPEI)

➤ **Groupes d'étudiants :**

- Étudiants étrangers vivant en résidences universitaires
- Étudiants provenant des régions et vivant en résidences universitaires

➤ **Associations étudiantes :**

- Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL)
- Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (AELIÉS)

Les membres de la Commission ont également eu recours à des discussions et échanges informels, relatifs au mandat ci-dessus, dans leur milieu de vie, de travail ou d'étude.

QUI SONT NOS ÉTUDIANTS?

Dans le cadre de ce mandat, il était important pour les membres de la Commission de bien connaître l'évolution des différentes populations d'étudiants afin de mieux saisir leurs objectifs de formation universitaire. Cela nous permettra de mieux adapter nos enseignements en fonction de ces évolutions et des tendances actuelles.

2.1. ÉVOLUTION DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES D'ÉTUDIANTS DEPUIS 5 OU 10 ANS

Les récentes analyses recueillies à partir des données du Bureau du registraire et du Bureau de planification et d'études institutionnelles (BPEI) nous montrent différentes tendances (tableaux à l'Annexe 1) :

- Une diminution en pourcentage de la proportion d'étudiants directement issus des Cégeps parmi les nouveaux inscrits;
- Une certaine stagnation du nombre d'inscriptions des étudiants étrangers;
- Une augmentation du nombre d'étudiants en mobilité au baccalauréat;
- Une légère augmentation de l'âge moyen de l'ensemble des étudiants;
- Une augmentation du nombre d'étudiants avec un parcours d'étude à temps partiel, non continu ou qui effectuent un retour aux études pour se perfectionner, se requalifier, développer d'autres compétences ou tout simplement se cultiver;
- Une baisse depuis 3 ans de la population inscrite à « l'Université du 3^e âge ».

Du point de vue de la formation, il est aussi noté :

- Une forte augmentation des inscriptions à des activités à distance (70% des étudiants ont au moins un cours en formule flexible);
- Une diminution du nombre d'étudiants inscrits à la formation continue créditée et non créditée de la DGFC;
- Une augmentation du nombre de programmes courts de tous les types, sauf ceux des « Diplômes d'études supérieures spécialisées » (DESS);
- Une hausse importante des inscriptions à des certificats ou des programmes courts;
- Une augmentation des baccalauréats multidisciplinaires;
- Une baisse du nombre d'étudiants inscrits à des cours de langue;
- Une baisse des étudiants inscrits aux études postdoctorales;
- Une certaine constance dans la diplomation : 75 à 80% au baccalauréat et à la maîtrise. Au doctorat, les taux de réussite varient entre 50 et 60 %.

Parmi les autres constats, on observe :

- Une stabilité du nombre d'étudiants-parents;
- Une certaine stabilité des groupes de 30 ans et plus (sans l'Université du 3^e âge);
- Une légère augmentation du nombre d'étudiants se déclarant autochtones, mais qui restent cependant sous la barre des 1%;
- Une légère augmentation du nombre d'étudiants demandant des accommodations;

- Une diminution du nombre d'étudiants atteints d'une invalidité ou d'une déficience;
- Une certaine augmentation d'une population plus aisée au détriment des moins nantis.

2.2 RÔLE DE L'UNIVERSITÉ VIS-À-VIS DES ATTENTES DES ÉTUDIANTS

L'analyse récente des différentes populations étudiantes montre clairement que l'enseignement universitaire, encore très axé sur la transmission de connaissances spécifiques à une ou plusieurs disciplines, doit évoluer et offrir une formation beaucoup plus ouverte et adaptée aux mouvances de notre société.

À la lumière de l'évolution des différentes catégories d'étudiants depuis quelques années, l'université doit s'ajuster à la diversité des personnes inscrites quel que soit leur profil ou leur motivation afin qu'elles aient toutes un accès égal aux diverses formations universitaires. Elle doit aussi concevoir une pédagogie plus orientée vers le développement des compétences professionnelles, méthodologiques (analyse et résolution de problème, esprit critique, etc.) et sociales (communication, travail collaboratif)¹.

Le rôle de notre université ne consiste pas uniquement à former de futurs employés mais, plus largement, des citoyens responsables bien outillés pour contribuer à part entière aux changements de nos sociétés. En ce sens, il est primordial que les directions de notre université et de nos facultés ainsi que le corps enseignant soient ouverts aux changements à opérer pour bonifier l'expérience étudiante.

¹ Commission des études, *L'avenir de la formation à l'Université Laval*, 2017.

COMMENT FAVORISER UNE « BONNE EXPÉRIENCE ÉTUDIANTE » TOUT AU LONG DU CHEMINEMENT UNIVERSITAIRE

Pour les membres de la Commission, une expérience étudiante universitaire débute dès qu'une personne se renseigne sur les différentes formations qui lui sont offertes par l'Université. Pour être enrichissante, cette expérience étudiante, qui doit se bonifier et s'adapter en permanence à l'évolution de la société, passe par trois principales conditions:

- Un recrutement personnalisé;
- Un accueil adapté à toutes les catégories d'étudiants;
- Un bon accès à tous les intervenants impliqués dans la formation tout au long de la vie;
- Une politique d'accueil, d'encadrement et d'intégration renouvelée.

3.1 UN RECRUTEMENT PERSONNALISÉ

Que ce soit pour un élève de niveau secondaire, un cégépien, un étudiant provenant d'un autre pays, une personne professionnellement active ou un retraité, notre université doit adapter ses stratégies de recrutement à toutes les catégories de personnes désirant effectuer une formation universitaire. Elle doit être une porte ouverte à tous les apprenants à vie.

Dès l'école secondaire, l'université doit se faire connaître auprès des élèves afin de développer chez eux la passion du savoir et le goût de poursuivre des études universitaires. Il serait important, à l'image de certains programmes où des activités sont annuellement organisées avec des écoles secondaires (visites de laboratoires par exemple) que chaque faculté établisse des liens avec différentes écoles et organise des activités en relation avec leurs champs d'étude.

La Commission recommande donc :

Recommandation 1 :

Que chaque faculté développe des stratégies pour faire connaître aux élèves du secondaire les formations qui sont offertes à l'Université Laval.

Au niveau des Cégeps, une expérience étudiante enrichissante débute dès que l'étudiant s'informe sur les différents programmes proposés par l'Université pour bâtir son projet de vie. C'est souvent une période de doute et d'interrogation sur son orientation. Des partenariats sont déjà établis entre l'Université et les Cégeps. Ceux-ci pourraient être renforcés par, notamment, l'instauration de canaux de communication et d'échanges permanents entre les conseillers d'orientation des Cégeps et ceux des universités. Cela renseignerait d'une part l'Université sur les objectifs de formation et des projets de carrière du futur étudiant et permettrait d'autre part de mieux adapter nos offres et nos contenus de formation aux nouvelles professions en émergence.

Dans sa planification stratégique 2017-2022, l'Université prend d'ailleurs une orientation claire en faveur d'un engagement plus soutenu dans la société et dans le milieu. C'est pourquoi le déploiement des stratégies de recrutement doit s'arrimer davantage aux besoins de la société, aux enjeux régionaux et internationaux et aux nouvelles professions en émergence.

La Commission recommande donc :

Recommandation 2 :

Que les canaux de communication entre l'Université et les Cégeps soient systématisés, notamment par l'organisation de rencontres annuelles entre les conseillers en orientation des Cégeps et de l'Université, les directions des Cégeps et de l'Université ainsi qu'avec les doyens de chaque faculté.

Lors de ces rencontres, plusieurs thèmes de discussion pourraient être abordés, comme par exemple :

- Comment mieux arrimer la formation entre celle des Cégeps et celle des différents programmes offerts à l'Université Laval?
- Comment permettre (à l'occasion) à des cégépiens, futurs étudiants, de venir suivre un cours universitaire dans leurs futurs champs d'étude?
- Comment profiter des technologies actuelles pour mieux dialoguer avec les cégépiens des régions qui ne peuvent pas facilement venir aux portes ouvertes sur le campus?
- Comment favoriser et multiplier les passerelles DEC-BAC?
- Comment faire évoluer nos formations en fonction des professions en émergence et celles à venir?

Le recrutement des étudiants internationaux doit également faire l'objet d'une attention particulière. Si l'on se réfère aux tableaux de l'Annexe I sur la proportion des étudiants internationaux ayant un statut de résident permanent et ceux qui ont un visa d'étude, bien que les pourcentages montrent une certaine stagnation ces cinq dernières années, le nombre réel d'individus présente une légère augmentation (de 7095 en 2014 à 7183 en 2019).

Par ailleurs, la plupart des étudiants internationaux ne sont pas en mesure de se déplacer facilement en raison des considérations géographiques. Pour les informer, l'évolution constante des outils technologiques permettrait, par exemple, d'organiser des visites virtuelles de l'Université, de chaque faculté et des divers services. Dans l'esprit des laboratoires vivants que l'on veut développer à l'Université, les étudiants de diverses formations (notamment en communication, en design, ...) pourraient être mis à contribution dans la création de ces outils.

Les membres de la Commission estiment que des mesures d'intégration et d'encadrement plus spécifiques à leurs particularités doivent être mises en place dès le moment où les communications sont établies entre ces étudiants et l'Université, notamment sur le plan de la langue. Ainsi, les ressources doivent être davantage adaptées à la réalité des candidats non-francophones.

L'Université aurait donc avantage à développer des stratégies de recrutement ciblées auprès des francophones du Canada (hors-Québec) ainsi que d'autres pays, à l'extérieur de la francophonie.

La Commission recommande donc :

Recommandation 3 :

Que soient créés des sites Web adaptés offrant des visites virtuelles de l'Université et des facultés afin de favoriser le recrutement des étudiants internationaux.

La Commission considère également qu'une implication plus soutenue des diplômés dans les stratégies de recrutement représenterait un atout pour l'Université. La Fondation de l'Université Laval qui s'occupe du « Développement et des relations avec les diplômés » pourrait davantage collaborer avec le Bureau du recrutement afin de développer un protocole d'implication de tous nos diplômés dans le recrutement au Québec, au Canada et à travers le monde. Un tel protocole permettrait de valoriser nos diplômés, de garder un lien avec eux, d'établir de possibles collaborations avec nos étudiants et de faire le lien entre leur formation et le marché du travail.

La Commission recommande donc :

Recommandation 4 :

Que l'Université implique la Fondation de l'Université Laval dans les stratégies de recrutement par une participation des diplômés travaillant au Québec, au Canada et à l'International.

Les stratégies de recrutement à l'Université ont grandement évolué ces dernières années. Aujourd'hui, le recrutement est réalisé auprès d'un large éventail de profils alors qu'antérieurement une grande partie de la clientèle provenait des Cégeps. Ainsi, dans le contexte où l'Université développe de plus en plus la formation tout au long de la vie, les membres de la Commission considèrent que les méthodes de recrutement doivent encore plus se diversifier afin de tenir compte de la réalité des étudiants ne provenant pas directement des Cégeps et dont le nombre est croissant. La Commission estime également que le virage entamé par l'Université en faveur de la formation expérientielle constitue une valeur ajoutée qui devrait être encouragée dans le cadre des stratégies de recrutement.

Outre la journée porte ouverte destinée principalement aux étudiants provenant des Cégeps, les membres de la Commission suggèrent d'organiser une activité par session qui aurait lieu sur une période de deux ou trois jours consécutifs durant laquelle les services seraient accessibles à tous les futurs apprenants (étudiants adultes, université du 3^e âge, population étudiante en perfectionnement ou déjà sur le marché du travail, etc.) selon des horaires adaptés à leur vie professionnelle ou familiale.

La Commission recommande donc :

Recommandation 5 :

Qu'un comité se penche sur la révision des procédures administratives de recrutement et d'accueil des populations étudiantes en émergence.

3.2 UN ACCUEIL ADAPTÉ À TOUTES LES CATÉGORIES D'ÉTUDIANTS

Après le recrutement - comme il est précisé dans un avis antérieur de la Commission - l'accueil est l'ensemble des actions ou des opérations mises en place par l'université pour recevoir un étudiant dès sa demande d'inscription².

Dans un Avis du Conseil supérieur de l'éducation, « Réussir un projet d'études universitaires : des conditions à réunir », on mentionne que l'accueil et l'intégration à l'université sont considérés comme des facteurs qui favorisent la réussite et peuvent bonifier l'expérience étudiante³. Au moment de son

² Commission des affaires étudiantes, *Avis sur l'accueil, l'encadrement et l'intégration des étudiants étrangers à l'Université Laval*, 2006

³ Conseil supérieur de l'éducation, *Réussir un projet d'études universitaires : des conditions à réunir*, 2000, pp.7-9.

entrée à l'université, l'étudiant peut se sentir étranger tant aux règles informelles qui régissent la vie universitaire qu'aux exigences universitaires elles-mêmes. Deux enjeux doivent ainsi être abordés de manière croisée : 1) Comment favoriser l'apprentissage des codes, celui des normes et des habitudes d'une communauté de plus de 50 000 personnes, tant sur les plans sociaux et institutionnels (la vie à l'université) qu'intellectuels (les exigences universitaires)? 2) Comment s'assurer que la communauté universitaire et son organisation accueillent tous les étudiants, quels que soient leurs profils? L'objectif commun est de donner toute la place à l'étudiant comme membre à part entière de la communauté universitaire.

Au-delà de la mission et des valeurs de l'Université, la qualité de l'accueil et de l'intégration contribue à faire la différence entre la persévérance et l'abandon des études⁴. Plusieurs personnes sont appelées à intervenir dans l'accueil de l'étudiant et dans son cheminement, tant sur le plan académique, que social, personnel, administratif ou culturel. La responsabilité est notamment partagée par l'étudiant lui-même, la direction de l'Université, les facultés, les départements, les directions de programme, les services et les associations étudiantes, etc.

L'Université doit donc s'assurer de transmettre à l'étudiant l'ensemble des informations nécessaires à son cheminement universitaire, lui offrir un soutien et des ressources tout au long de son parcours académique, lui donner la possibilité de participer à la vie universitaire et de développer des milieux de vie agréables et accueillants favorisant les échanges et les interactions. Compte tenu de la diversité de la population étudiante de l'Université Laval, il nous apparaît évident qu'une réforme de l'accueil des nouveaux étudiants est nécessaire afin de mieux préparer ces derniers à débiter leurs études à l'Université, d'éviter une surcharge lors des premières semaines de cours et d'optimiser le temps alloué aux études.

3.2.1 Étudiants provenant directement des Cégeps

Actuellement, l'Université, par ses services, ses facultés et ses associations étudiantes, a développé de nombreuses activités d'accueil pour les nouveaux étudiants. Pour n'en citer que quelques-unes :

- L'événement « Rentrée UL » au cours duquel les étudiants doivent se procurer divers documents (notes de cours, carte d'étudiant, laissez-passer universitaire (LPU), etc.), et qui occupe les premiers jours de la session;
- Les activités organisées par la CADEUL (Confédération des Associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval) et par l'ÆLIÉS (Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures);
- Les diverses activités du Bureau de la vie étudiante : visites, clubs, sorties, jumelages étudiants internationaux, connaissance du campus, etc.;
- La semaine d'intégration des étudiants par les associations étudiantes facultaires;
- L'accueil par les facultés et les programmes.

La majorité de ces activités d'accueil coïncide avec le début des cours, soit le mardi suivant le congé de la fête du travail pour la session d'automne et la première journée de la session d'hiver, ce qui entraîne, pour les nouveaux étudiants, une surcharge d'informations sur l'université, sur leur faculté et sur leur programme. À cela s'ajoutent des activités d'intégration organisées par les associations étudiantes de 1^{er} cycle. Les membres de la Commission sont conscients que cette première semaine d'accueil est trop

⁴ Coulon, Alain, *Le métier d'étudiant : l'entrée dans la vie universitaire*, Paris, Presses universitaires de France, 1997.

chargée. Il apparaît difficile pour certains étudiants d'intégrer toutes les informations et de les gérer adéquatement.

Afin d'améliorer l'accueil des étudiants, les membres de la Commission proposent donc, qu'à l'échelle de tout le campus, soit effectuée une refonte coordonnée des programmes d'activités d'accueil s'adressant aux nouveaux étudiants issus des Cégeps. Ces activités, qui se tiendraient la semaine précédant le début des cours de la session d'automne (comme cela se fait dans certaines facultés) permettraient aux étudiants :

- D'obtenir les services dont ils ont besoin afin de préparer leur entrée en classe (location d'un casier, carte étudiante, laissez-passer de transport en commun, permis de stationnement, matériel scolaire des cours, etc.);
- De réaliser une visite du campus structurée (incluant les unités situées hors du campus principal) et d'obtenir les informations sur les services qui leur sont offerts par l'Université;
- De bénéficier d'un accueil plus spécifique à leur faculté et leur programme, facilitant ainsi leur intégration aux études universitaires;
- De connaître les associations parascolaires pouvant leur offrir des services ou leur permettre de s'impliquer pendant leur passage à l'Université (développement de compétences transférables en emploi);
- De suivre différentes formations offertes, notamment celle portant sur les violences à caractère sexuel;
- De créer des liens avec leur association étudiante avant le début des cours;
- De se consacrer pleinement à leurs études dès la première semaine de cours.

Afin de mettre en application ce nouveau concept d'accueil, le Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes a créé un comité qui a le mandat de repenser l'organisation de la semaine d'accueil. Ce comité vient de rendre son rapport et, parmi les recommandations, les membres de la Commission appuient le concept d'un accueil des nouveaux étudiants la semaine avant la rentrée universitaire, à l'image de la faculté de médecine dentaire.

La Commission recommande donc :

Recommandation 6 :

Que les activités d'accueil universitaires et facultaires se déroulent durant la semaine précédant la rentrée officielle et que les facultés repensent totalement le concept de la semaine d'accueil des étudiants en se penchant sur les points suivants :

- Revoir de façon intégrée et coordonnée avec les différentes facultés et unités de l'Université, les activités d'accueil qui auraient lieu dans la semaine précédant le début des cours;
- Suggérer de meilleures pratiques et des outils d'accueil des nouveaux étudiants;
- Proposer un calendrier d'activités permettant aux nouveaux étudiants de bien connaître l'institution et ses services pendant cette semaine d'accueil dans le respect des différents groupes offrant des activités;
- Imaginer des pratiques d'accueil pour les populations étudiantes en émergence;
- Voir la façon de faire participer des diplômés à ces activités d'accueil;
- Évaluer les besoins des étudiants arrivant à la session d'hiver et d'été, qui constituent un bassin plus petit, afin d'adapter les services à leur réalité pour un résultat optimal.

3.2.2 Étudiants internationaux

La problématique de l'accueil des étudiants internationaux a souvent été abordée au sein de la Commission des affaires étudiantes. En 2006, celle-ci a rédigé un Avis sur l'accueil, l'encadrement et l'intégration des étudiants étrangers à l'Université Laval⁵. Compte tenu de la faible augmentation, ou même d'une certaine stagnation du nombre d'étudiants provenant de l'étranger et dans un but d'améliorer leur « expérience étudiante », il est apparu primordial aux membres de la Commission de reprendre certains éléments de cet avis désuet et d'envisager un meilleur système d'accueil pour les étudiants internationaux.

À cette fin, ils proposent de créer un cours de 15 jours – non obligatoire – avant la rentrée universitaire. Durant ces deux semaines, les nouveaux étudiants recevraient une formation sur la ville de Québec, l'Université Laval, leur propre faculté, leur département et leur programme de formation. Dans certains cas, une formation à distance pourrait être envisagée pour les étudiants qui ne seraient pas en mesure de se déplacer. De plus, cette formation devrait être offerte en tout temps afin de permettre aux étudiants qui débutent à la session d'hiver ou qui arrivent au moment où celle-ci est déjà commencée d'en bénéficier (principalement 2^e et 3^e cycles).

Outre le fait d'offrir aux étudiants une meilleure compréhension de l'organisation de l'Université, ces activités d'accueil plus spécifiques à leur faculté, à leur centre de recherche et à leur programme favoriseraient de surcroît leur intégration aux études universitaires. Lors de ces formations, les étudiants pourraient être logés au sein des résidences universitaires afin d'établir de nouveaux liens avec des étudiants de nationalités différentes.

La Commission recommande donc :

Recommandation 7 :

Que soit créé un cours d'été en présentiel (ou à distance), offert durant les deux semaines avant la rentrée universitaire ainsi qu'à certains moments de la session et proposé tout particulièrement aux étudiants internationaux.

Recommandation 8 :

Que l'Université crée un groupe de travail ayant pour mandat d'organiser ce cours d'été pour les étudiants internationaux en collaboration avec la direction de l'Université Laval, les facultés ainsi que les services aux étudiants.

Plus précisément, ce comité devrait se pencher par exemple sur :

- L'organisation et la gestion de cette formation;
- Le plan de formation en collaboration avec les facultés et les différents services aux étudiants;
- L'analyse des meilleures pratiques et des outils d'accueil des nouveaux étudiants;
- La planification d'un calendrier d'activités permettant aux nouveaux étudiants de bien connaître l'institution, ses services et ses règles (notion du plagiat par exemple) dans le respect des différents groupes offrant des activités.

Les membres de la Commission notent également que la présence importante d'étudiants internationaux présente un défi important pour l'Université, notamment celui de l'intégration linguistique. Il apparaît important d'offrir une expérience linguistique intéressante aux anglophones et

⁵ Commission des affaires étudiantes, *Avis sur l'accueil, l'encadrement et l'intégration des étudiants étrangers à l'Université Laval*, Novembre 2006.

allophones, ne serait-ce que pour des raisons d'intégration administrative. À ce sujet, une initiative a été mise en place, en collaboration avec le Département de langues, linguistique et traduction, dans le but d'offrir des ateliers de formation et de conversation en français langue seconde et de permettre à ces étudiants de mieux s'intégrer dans la communauté universitaire francophone. Le projet « *Ateliers Rêver en français* » s'appuie sur les compétences acquises par les finissants du Baccalauréat en enseignement du français langue seconde de l'Université Laval, lesquels assurent l'animation des ateliers. Ces finissants sont accompagnés par des étudiants inscrits aux études supérieures en didactique des langues secondes. Il s'agit d'un exemple de laboratoire vivant qui permet d'impliquer les étudiants dans un projet structurant et de les former en utilisant des applications concrètes. « Rêver en français » répond à un besoin croissant de soutien à l'apprentissage du français, tel qu'exprimé par des étudiants anglophones ou allophones des cycles supérieurs de l'Université Laval. D'autres initiatives doivent également continuer à être encouragées, par exemple : les bourses d'appui à l'apprentissage du français.

La Commission recommande donc :

Recommandation 9 :

Poursuivre, développer et faire connaître les initiatives visant l'apprentissage du français, notamment les « *Ateliers Rêver en français* » ou les différentes bourses permettant l'intégration linguistique des étudiants.

3.2.3 Populations étudiantes émergentes

Comme nous le précisons précédemment, le parcours typique de l'étudiant qui se fondait sur un *continuum* CEGEP-Université-marché du travail se transforme peu à peu. Ce cheminement type de l'étudiant a fait place à une série de parcours qui se manifestent entre autres par des études à temps partiel, à des retours aux études ou à de la formation continue. Cette transformation est en partie rendue nécessaire par l'évolution du marché du travail qui entraîne une augmentation des transitions professionnelles, générant des besoins en matière de mise à jour et de perfectionnement⁶.

Dans un avis de la Commission des études, *L'avenir de la formation à l'Université*⁷, déposé en octobre 2017, on note aussi que dans un avenir probable, un nombre important d'étudiants, dont des retraités, souhaiteront revenir à l'Université pour parfaire leur formation ou pour se former dans d'autres domaines.

L'Université répond de plus en plus à ces nouveaux besoins en adaptant l'offre de programmes aux clientèles de type non traditionnel, par des microprogrammes, des certificats, des cours à distance, des cours du soir ou de fin de semaine, des cours à temps partiel ou encore des cours de formation continue. Pour la période se situant entre 2009-2010 et 2017-2018, on note par exemple que le nombre de microprogrammes de premier cycle est passé de 32 à 43, le nombre de microprogrammes de deuxième cycle de 22 à 32 et le nombre de certificats, de 79 à 92⁸. En ce sens, bien que nous ayons encore tendance à séparer la formation régulière de la formation continue, il s'avère que la structure des programmes réguliers n'est pas encore totalement adaptée pour tenir compte de cette nouvelle réalité. Ne faudrait-il pas que les services d'accueil, d'encadrement et de soutien puissent également être revus afin considérer davantage ces parcours atypiques? On peut aussi penser aux heures

⁶ Conseil supérieur de l'éducation, *Réussir un projet d'études universitaires : des conditions à réunir*, 2000, pp.7-9.

⁷ Commission des études, *L'avenir de la formation à l'Université Laval*, 2017

⁸ Données provenant du Bureau de planification et d'études institutionnelles (BPEI).

d'ouverture des services, des cafétérias, de la disponibilité des garderies pour les étudiants, etc. Les membres de la Commission suggèrent donc que toutes ces populations émergentes d'étudiants aient un accès égal à celui des étudiants dits classiques (bibliothèque, PEPS, etc.).

Qu'en est-il aussi des étudiants-parents? Au moment de la rédaction de cet avis, une politique adaptée aux étudiants-parents a été déposée et adoptée au Conseil universitaire ainsi qu'au Conseil d'administration. Les membres de la Commission estiment nécessaire de diffuser largement cette politique auprès de tout le corps professoral et enseignant ainsi qu'aux directions de programme.

Finalement, considérant le potentiel important de développement de l'Université du troisième âge dans le contexte d'apprenant à vie, la Commission considère qu'une attention particulière devrait être portée aux mesures d'accueil et d'intégration réservées à cette clientèle, notamment sur le plan de l'environnement bâti qui joue un rôle important dans le processus de leur intégration. Les cours offerts dans le cadre de l'Université du troisième âge ne devraient-ils pas être donnés davantage dans les différents pavillons du campus, selon les matières enseignées, afin de permettre aux apprenants de vivre une expérience pleine et entière, de s'intégrer et d'interagir davantage avec les autres membres de la communauté universitaire dans le champ de leur formation?

À la lumière de l'ensemble de ces observations et compte tenu de l'évolution de ces populations estudiantines,

La Commission recommande :

Recommandation 10 :

Qu'un comité de réflexion soit créé et se penche sur les stratégies à adopter pour bonifier le recrutement et l'accueil des populations étudiantes en émergence.

3.3 UN MEILLEUR ACCÈS AUX DIFFÉRENTS INTERVENANTS DANS LE CHEMINEMENT DES ÉTUDIANTS

Après l'accueil, le soutien intellectuel, personnel et social que les divers acteurs apporteront à l'étudiant tout au long de sa carrière universitaire favorisera son intégration à la vie universitaire ainsi que sa réussite et l'aidera à développer un sentiment d'appartenance envers la communauté.

Bien que l'intégration académique et sociale des étudiants soit déterminante à leur première année d'étude, particulièrement la première session, celle-ci doit demeurer un processus continu tout au long du parcours universitaire. Ce processus s'amorce à l'accueil et se poursuit grâce aux relations entretenues avec eux, à l'encadrement prodigué et à diverses activités favorisant leur engagement dans la communauté universitaire.

Pour plusieurs étudiants, l'entrée à l'Université représente un changement de statut social déstabilisant et qui nécessite une capacité d'adaptation rapide. Pensons à la relation avec le personnel enseignant, à la taille des groupes, aux horaires, au type d'enseignement, à la notation, aux façons de réaliser les travaux, au calendrier ou à l'autonomie financière, par exemple. À cet effet, d'excellentes initiatives départementales, facultaires et universitaires ont déjà été mises en place. Mais il reste beaucoup à faire pour contrer les obstacles susceptibles d'être rencontrés dans le cadre de l'intégration des étudiants sur les plans académiques et institutionnels. Parmi ceux-ci, mentionnons entre autres la taille des groupes, la dispersion des cours dans plusieurs pavillons sur le campus rendant difficile l'appropriation des étudiants à des lieux communs, le manque de formation du personnel pour

identifier et référer les cas problématiques, les problèmes financiers rencontrés par certains étudiants et les difficultés rencontrées sur le plan de la langue.

Les membres de la Commission sont d'avis qu'une attention particulière doit être portée au soutien et à l'encadrement lors de la première session puisque c'est à ce moment que surviendront les principaux changements pour l'étudiant en apprentissage d'un nouveau mode de vie. Ainsi, selon le Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur (CAPRES), parmi les nouveaux étudiants qu'accueille chaque année un programme d'études, certains sont plus susceptibles d'abandonner leur formation durant leur première session de leur première année d'études ou d'éprouver rapidement des difficultés qui mettront en péril leur persévérance et leur réussite. Les détecter le plus tôt possible peut permettre de mieux les accompagner et de mieux les soutenir durant cette période clé.⁹

La responsabilité en matière de soutien et de suivi des étudiants doit être partagée entre les différents acteurs de la communauté universitaire : les directions de programme, le corps professoral et enseignant, les directions universitaires et facultaires, les directions d'unités, les services concernés, les associations étudiantes, etc. Ce partage implique de toute évidence une interaction et une synergie dans les actions à mener et dans les activités dans ces domaines. La Commission estime qu'il est important que les étudiants sachent rapidement à quelle ressource s'adresser selon la situation vécue afin d'obtenir les réponses attendues. Pour ce faire, un travail d'information est requis et des outils pourraient être développés afin d'aider les étudiants à atteindre efficacement les différentes ressources disponibles.

La Commission recommande donc :

Recommandation 11 :

Que les différents acteurs de la communauté universitaire informent mieux les étudiants sur toutes les ressources mises à leur disposition pour les soutenir tout au long de leur formation.

3.3.1 Rôle des directions de programme aux premiers cycles

L'article 43 du Règlement des études de l'Université Laval¹⁰ stipule que le directeur de programme est responsable de l'accueil, de l'intégration de l'étudiant dans le programme et de la diffusion de l'information sur les ressources financières spécialement consacrées aux études dans le cadre de ce programme. Cette responsabilité n'est qu'une partie du vaste travail d'un directeur de programme. C'est ce qui ressort du *Guide de la directrice et directeur*¹¹ produit à cet effet dans le cadre d'un exercice réalisé par le Vice-rectorat aux études et aux activités internationales (VREAI) en 2014 auprès de certains directeurs de programme.

L'un des premiers contacts de l'étudiant dans son programme se fait généralement avec la direction de programme (agent de gestion, conseiller à la gestion des études et directeur de programme). Bien que chaque faculté ait son identité propre, avec sa culture organisationnelle et la diversité de ses programmes, elles ont toutes en commun d'être la référence pour les étudiants sur le plan

⁹ Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur *Des pistes pour accroître la persévérance et la réussite à l'enseignement supérieur*, 2015, p.29.

¹⁰ Université Laval, *Règlement des études de l'Université Laval*, 2017

¹¹ Direction générale des programmes de premier cycle, *Guide de la directrice et du directeur de programme de premier cycle : Accueil, intégration et accompagnement des étudiants*, <https://www.directeurdeprogramme.dgpc.ulaval.ca/node/58>

académique. Il va de soi que les directeurs de programmes jouent un rôle de premier plan dans le processus d'intégration des étudiants, de leur cheminement et de leur réussite. Compte tenu de la lourdeur et de la complexité de leur tâche, il nous est apparu souhaitable de leur adjoindre des ressources administratives supplémentaires. Un tel soutien les dégagerait d'une partie de leurs tâches pour qu'ils puissent intervenir pleinement comme conseillers et se consacrer davantage aux besoins des étudiants qui connaissent différentes problématiques touchant leur orientation, leur formation.

Il ne faut pas non plus négliger le rôle de première ligne que jouent les agents de gestion auprès des étudiants tout au long de leurs études, de l'admission à l'obtention de leur diplôme. Ils représentent une source d'information précieuse sur le fonctionnement de leur faculté, les conditions d'admission, l'inscription, le choix de programmes, l'organisation des cours, les règlements des études, etc. C'est une porte d'entrée essentielle pour accueillir les étudiants, les accompagner dans leur cheminement ou les guider vers les différentes ressources utiles à tous les stades de leurs études universitaires.

N'y aurait-il pas lieu de revoir l'inventaire des différentes tâches qui incombent aux différents intervenants des directions de programme : directeurs de programme, agents et conseillers de gestion, secrétaires, afin de mieux personnaliser le soutien aux étudiants en leur offrant le bon service au moment où ils en ont besoin, avec la bonne personne ressource?

Également, afin de les aider à assumer adéquatement leurs responsabilités, ne serait-il pas utile de mieux les outiller en leur offrant une formation portant sur les différentes problématiques d'adaptation que pourraient vivre certains étudiants? Celle-ci contribuerait à les aider à assurer un suivi plus personnalisé et à soutenir les étudiants dans leur intégration, indispensable pour leur réussite.

La Commission recommande donc :

Recommandation 12 :

Que soit offerte aux directeurs de programme, aux conseillers à la gestion des études et aux agents de gestion une formation portant sur le rôle de chacun dans l'intégration et l'accompagnement de tous les étudiants.

Recommandation 13 :

Qu'au sein de chaque unité (faculté ou département) soit définie la répartition des tâches entre les différents intervenants (directeur de programme, agent de gestion des études et conseiller à la gestion des études) et des responsabilités qui en découlent en regard des besoins des étudiants et de leur cheminement.

Dans le même ordre d'idée, les membres de la Commission sont d'avis que les mandats des *Comités de programme* pourraient être revus afin de privilégier une gestion plus collective des programmes et favoriser davantage le travail d'équipe. Les professeurs membres du comité de programme pourraient ainsi être mis à contribution de manière plus soutenue en appui à la direction de programme.

3.3.2 Rôle du corps professoral et enseignant aux premiers cycles

La qualité de la relation enseignant-étudiant dans les cours ainsi que dans toute autre activité de formation est au cœur de l'intégration des étudiants et de la réalisation de leur projet de formation. Dans sa fonction, outre les transmissions de ses connaissances spécifiques, l'enseignant développe une relation de proximité avec l'étudiant par les échanges et le soutien qu'il lui accorde. Cette relation

privilegiée peut favoriser la persévérance des étudiants et, plus généralement, contribuer significativement à bonifier leur « expérience étudiante ». Si cet apport peut s'avérer central et déterminant, force est de constater qu'il n'est pas assez valorisé et encadré.

Dans cette optique, il serait pertinent de mettre au point une formation destinée au corps professoral et à l'ensemble des enseignants portant sur l'accueil, l'intégration et l'encadrement de tous les étudiants (classiques, internationaux, en émergence, etc.) Cette formation pourrait être intégrée dans le cours déjà existant destiné aux jeunes ou aux nouveaux enseignants (l'enseignement, une passion) ou être offerte à différents moments afin de permettre à l'ensemble du corps professoral de la suivre.

La Commission recommande donc :

Recommandation 14 :

Que chaque nouveau membre du corps professoral et enseignant suive une formation en présentiel ou en ligne portant sur l'accueil, l'intégration et l'encadrement des étudiants.

Au cours de cette formation, différents points pourraient être abordés comme par exemple :

- Comment favoriser les relations entre enseignants et étudiants (périodes de disponibilité, aide à l'apprentissage, etc.)?
- Comment sensibiliser le corps professoral à la nécessité de trouver et de mettre en place des techniques d'intégration lors des cours de premières sessions?
- Comment favoriser le travail en petits groupes?
- Comment mieux intégrer tous les étudiants internationaux?
- Comment déceler des étudiants en difficulté d'apprentissage et ceux qui présentent des problèmes de santé mentale afin de les orienter vers les ressources disponibles pour les aider dans leur cheminement?
- Comment adapter certains cours aux différentes populations étudiantes?
- Comment établir des collaborations avec les diplômés?

Les membres de la Commission considèrent donc que l'implication des professeurs dans l'amélioration de l'expérience étudiante doit être reconnue plus formellement, notamment pour les critères de promotion ainsi que lors de l'entretien d'embauche. Cette valorisation apparaît d'autant plus nécessaire qu'elle limitera le clivage entre professeurs impliqués uniquement dans la recherche et ceux impliqués dans l'ensemble de leurs tâches (tendance qui pourrait s'accroître par le développement des recrutements stratégiques et par les chaires de recherche au détriment des postes « réguliers »).

La Commission recommande donc :

Recommandation 15 :

Que les normes générales de valorisation et de reconnaissance de l'implication du corps professoral et enseignant aux premiers cycles soient révisées afin qu'elles contribuent à les soutenir dans leur engagement auprès des étudiants.

Toujours dans le cadre de la bonification de l'expérience étudiante, les membres de la Commission suggèrent aussi :

- Que les directions de programme prévoient, lors de la première session, au moins un cours regroupant un nombre restreint d'étudiants afin de créer la cohésion du groupe et permettre à chacun de mieux s'intégrer dans son programme.
- Que, lors des évaluations des cours faites par les étudiants, soient posées des questions par rapport à leur intégration dans ces cours.

- Que l'enseignement et l'implication des enseignants aux premiers cycles soient aussi valorisés que la recherche aux cycles supérieurs.

3.3.3 Rôle des directions de programme et des directeurs de recherche aux cycles supérieurs

Les fonctions des directions de programme de 2^e et 3^e cycles diffèrent de celles des premiers cycles. De manière générale, les directeurs de programmes des cycles supérieurs sont responsables du cheminement des étudiants dans leurs travaux de recherche. Cela entend, comme le stipule le règlement des études (points 241.1 et 2), qu'ils doivent veiller à l'établissement d'un plan d'étude ou de collaboration pour la durée des études des étudiants, déterminer un calendrier des étapes à réaliser, s'assurer d'une durée des études raisonnable ou encore du financement des étudiants tout au long de leur formation. La Commission a organisé plusieurs rencontres avec des étudiants des cycles supérieurs pour qu'ils nous partagent leur expérience à ce niveau-là. Dans les faits, les membres ont pu constater qu'il existait un grand écart entre ce que stipule le règlement et sa mise en application.

Un récent rapport de « l'Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures » (ÆLIÉS) propose la création d'un comité d'encadrement pour chaque étudiant des cycles supérieurs, accompagnée d'une formation obligatoire pour les directeurs de recherche pour bonifier l'expérience étudiante. Les membres de la Commission valident la création d'un tel comité et sont convaincus qu'il contribuera à la réussite des étudiants.

La Commission recommande donc :

Recommandation 16 :

À l'exemple des initiatives mises en place dans certaines facultés, que soit créé un comité d'encadrement pour tous les étudiants-chercheurs de 2^e et 3^e cycles.

Ce comité réunirait le directeur de programme ainsi que trois (3) ou quatre (4) professeurs dans des domaines d'expertise différents mais en lien avec le projet de l'étudiant (ex : méthodologies, théories du champ de recherche, champ majeur de recherche, etc.). Ces professeurs seraient responsables du suivi de l'état d'avancement du projet de l'étudiant durant les évaluations prévues à cet effet (examen rétrospectif et examen prospectif). Le comité aurait aussi la responsabilité de, par exemple :

- Soutenir l'avancement du travail de l'étudiant en cas de besoin;
- Transmettre les rétroactions à la suite du dépôt d'un travail (essai, mémoire, thèse, articles, etc.);
- Répondre aux questions et offrir le soutien nécessaire pour le volet d'intervention de chaque professeur lorsque l'étudiant le demande;
- Assurer le suivi avec l'étudiant en cas d'absence du directeur ou de la directrice de recherche;
- Assurer l'encadrement de l'étudiant en cas de défaillance dans le contrat d'encadrement et durant la période de changement de direction;
- Valider le financement accordé jusqu'à la diplomation.

Plus encore, comme cela existe dans certains programmes, les membres de la Commission estiment qu'il serait essentiel de rendre obligatoire un plan de collaboration entre l'étudiant, le directeur de recherche et ce comité au sein de tous les programmes de 2^e et 3^e cycles. En lien avec cette initiative, la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) et le Bureau de soutien à l'enseignement offrent déjà des ateliers pour les professeurs et directeurs de recherche leur permettant d'identifier leur dynamique

personnelle d'encadrement (en fonction de la culture du secteur concerné) et les sensibilisent également aux différences culturelles en fonction de la provenance des candidats. Les membres de la Commission recommandent fortement que tous les professeurs-chercheurs participent à ces formations.

La Commission recommande donc :

Recommandation 17 :

Que soient proposées la ratification et la signature d'un « plan de collaboration » obligatoire entre les directions de recherche et tous les étudiants inscrits aux cycles supérieurs.

À la lumière des sections précédentes, quel que soit le cycle d'étude, les membres de la Commission considèrent que l'implication des directeurs de programme dans l'amélioration de l'expérience étudiante doit être reconnue plus formellement. Ils suggèrent également d'entamer une réflexion sur la place qu'occupent les directeurs de programme dans la structure décisionnelle des facultés. La valorisation de cette fonction ne peut être possible qu'à condition de leur fournir les ressources nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches. Pour ce faire, il semble nécessaire de dégager les directeurs de programme de certaines fonctions universitaires et d'inclure au sein même de leurs charges de travail du temps réservé à leur disponibilité envers les étudiants, disponibilité qui sera considérée dans le cheminement de leur carrière (lors d'une agrégation ou d'une titularisation par exemple).

La Commission recommande donc :

Recommandation 18 :

Que la direction universitaire se penche sur une meilleure valorisation du rôle du « directeur de programme » prévu par le Règlement des études et ce, pour chacun des cycles d'études.

3.4 UNE POLITIQUE SUR « L'ACCUEIL, L'ENCADREMENT ET L'INTÉGRATION » RENOUVELÉE

En 2001, l'université s'est dotée d'une politique d'accueil, d'encadrement et d'intégration afin d'exprimer l'importance première qu'elle accorde à la réussite des étudiants. Il est apparu aux membres de la Commission que cette politique devait être réactualisée en fonction du nouveau portrait de nos populations étudiantes qui s'inscrivent aux activités de formation à l'Université Laval et des nouvelles technologies dont nous disposons. Afin d'améliorer et de bonifier « l'expérience étudiante », la Commission suggère de mettre à jour cette politique dans une perspective « d'apprenants à vie ».

La Commission recommande donc :

Recommandation 19 :

Que la Politique d'accueil, d'encadrement et d'intégration des étudiants soit réactualisée en tenant compte du nouveau portrait de la population étudiante.

Plus précisément, il serait important :

- Que cette politique considère tous les étudiants comme étant une communauté unique et non pas un ensemble de minorités formées selon divers critères (nationalités, cycles d'études, 3^e âge, etc.);
- Qu'au sein de cette nouvelle politique, l'aspect culturel et l'aspect transversal de la communication soient abordés;

- Que les activités ciblées d'intégration des étudiants soient échelonnées tout au long de leur première session à l'Université et ce, quelle que soit la session (automne, hiver, été);
- D'identifier les étudiants de groupes plus spécifiques et de faire des propositions facilitant leur accueil, s'il y a lieu (ex : étudiants étrangers, de région, de 2^e et 3^e cycles, etc.);
- D'impliquer les diplômés de l'Université Laval dans l'accueil, l'encadrement, l'intégration et les relations avec le marché du travail;
- D'impliquer le service de placement (SPLA) dans la transition des étudiants entre leurs études et leur intégration au marché du travail.

COMMENT FAIRE EN SORTE QUE L'EXPÉRIENCE ÉTUDIANTE À L'UNIVERSITÉ LAVAL SOIT FAVORABLE AUX ÉTUDIANTS DANS L'ÉLABORATION DE LEURS PROJETS PERSONNELS ET PROFESSIONNELS?

Dans le plan stratégique de l'Université Laval¹², on peut lire que l'Université doit rendre l'expérience étudiante distinctive et mémorable, en symbiose avec les nouvelles technologies et enrichie par l'expérimentation. Pour les membres de la Commission, cela implique qu'il faut favoriser l'augmentation du nombre de projets, de stages, de simulations et d'explorations issus de partenariats et de la recherche : un écosystème complet pour décupler le développement de compétences. Le campus doit devenir un espace de rencontres et d'interactions où les outils numériques se combineront à l'approche humaine pour donner vie à une pédagogie active et remodelée.

Afin de répondre à ce paradigme, la contribution de l'Université à l'enrichissement de l'expérience étudiante doit donc se baser sur plusieurs fondements tels par exemple :

- Réviser l'offre de programmes pour s'assurer que la formation par l'expérience y soit omniprésente et distinctive;
- Proposer plus de formations courtes et personnalisées;
- Innover et faire preuve de souplesse pour créer une véritable expérience de formation riche, stimulante et intégrée, dès le tout premier contact avec l'université et tout au long du parcours;
- Imaginer une formation tournée vers de nouvelles professions à venir;
- Développer le leadership et l'autonomie des étudiants;
- Renforcer le développement de compétences transversales;
- Renforcer le développement de formations interdisciplinaires;
- Valoriser les activités étudiantes qui favorisent l'intégration sociale, culturelle et scolaire;
- Révolutionner l'enseignement par des approches novatrices, intégrant les nouvelles technologies et directement branché sur les métiers du futur.

4.1 DES FORMATIONS PLUS ADAPTÉES AUX NOUVELLES RÉALITÉS ET UN DÉVELOPPEMENT D'OUTILS QUI PERMETTRONT AUX ÉTUDIANTS DE DÉVELOPPER LEUR LEADERSHIP ET D'ACQUÉRIR PLUS D'AUTONOMIE

L'Université joue un rôle important au sein de la collectivité en formant des milliers d'étudiants chaque année et en contribuant activement à l'avancement et à la transmission des connaissances grâce aux travaux de recherche des professeurs, des chercheurs et des étudiants. En adéquation avec sa mission, l'Université accompagne les étudiants de façon à ce qu'ils développent leurs compétences et leur sens critique leur permettant de se démarquer sur le plan professionnel, tout en devenant des citoyens engagés et responsables, en mesure de répondre aux grands enjeux de société.

Quel que soit le cycle de formation, il est important de considérer les tendances observées au sein de la population étudiante : le travail pendant les études, la parentalité, les études à temps partiel, le

¹² Université Laval, *Oser, inspirer, entreprendre l'avenir : planification stratégique 2017-2022*, 2017.

retour aux études ou encore la finalité de la formation pour ne citer que ces exemples, et adapter la formation à l'ensemble de ces réalités.

4.1.1 Les formations aux premiers cycles

L'Université a inscrit la formation par l'expérience au cœur de sa planification stratégique 2017-2022. L'objectif est d'offrir à la communauté étudiante une expérience universitaire unique en révisant l'offre de programmes pour s'assurer que la formation expérientielle y soit omniprésente et distinctive. Pour mettre en œuvre les actions de la planification stratégique, l'Université a mis en place un comité de travail ayant pour tâche de définir les volets pédagogique, opérationnel et financier du projet d'apprentissage expérientiel.

La commission encourage la mise en place d'initiatives mettant les étudiants dans des conditions d'apprentissage permettant la mise en pratique des connaissances acquises dans leurs champs d'études, notamment par des travaux d'équipe, des stages au début de leur cheminement, par des applications concrètes ou encore par des expériences bénévoles. Déjà, différents projets initiés par l'Université répondent à ces objectifs. Notons par exemple le programme Accès savoirs « qui donne l'occasion aux étudiants de travailler, dans le cadre de leurs travaux de session, sur des problématiques réelles identifiées par des organismes à but non lucratif de la région de Québec.¹³»

Les projets de types laboratoires vivants qui visent à utiliser les enjeux du campus ou de la collectivité dans le cadre d'activités d'enseignement ou de recherche doivent également continuer à être encouragés. On peut penser aussi aux projets de style « charrette » en architecture qui permettent de rassembler les étudiants autour de cas réels et de proposer des solutions concrètes. Dans cette perspective, la Commission considère que l'Université doit continuer à soutenir ce type de projets qui mettent notamment de l'avant les compétences de plus en plus recherchées par les employeurs, soit la communication, la collaboration et le travail d'équipe. De plus, afin de mettre en valeur ces projets et inciter d'autres facultés à développer de telles initiatives, les bonnes pratiques pourraient être davantage partagées entre les facultés.

À la lumière de ces constats et tel que mentionné dans un document de la Commission des études « L'avenir de la formation à l'Université Laval » et celui de la FESP « Guide de référence sur les compétences à développer à la maîtrise et au doctorat », il serait bon :

- D'orienter les profils de formation vers les besoins d'avenir des étudiants et de la société;
- De faire évoluer les méthodes de formation à la lumière de l'avancement des connaissances pédagogiques;
- D'adapter en permanence la formation selon l'évolution des technologies et du développement de l'intelligence artificielle;
- De favoriser le travail d'équipe, la collaboration et la communication dans la formation des étudiants;
- De favoriser le développement des compétences transversales impliquant plusieurs facultés.

¹³ Accès savoirs, <https://www.accessavoirs.ulaval.ca/>

La Commission recommande donc :

Recommandation 20 :

Que tous les comités de programme veillent à ce que soit renforcé le développement des compétences transversales et l'interdisciplinarité dans tous les programmes.

Dans le cadre d'une université ouverte sur le monde, les membres de la Commission suggèrent aussi fortement que les diplômés puissent s'impliquer dans la formation des étudiants en leur partageant leurs expériences et leurs connaissances. Des diplômés pourraient venir dans des cours parler de leur expérience, inviter occasionnellement des étudiants dans leur milieu de travail ou encore participer à des programmes de tutorat. Il s'agit avant tout de créer des occasions de rencontres entre les diplômés, les professeurs et les étudiants dans un ensemble d'activités liées au programme. Cela permettrait à l'Université d'être mieux connectée avec les diplômés et d'établir de meilleurs canaux de communication.

Au sein de la Fondation de l'Université Laval, l'équipe du réseau des diplômés a pour mission de développer les sentiments de fierté et d'appartenance des diplômés afin de contribuer au rayonnement, au développement et au succès de leur *alma mater*. En ce sens,

La Commission recommande :

Recommandation 21 :

Que l'Université Laval envisage, en collaboration avec le Service de placement, de bonifier la semaine des diplômés afin de les impliquer dans la formation des étudiants par des activités de rencontres, de journées thématiques ou d'accueil dans leurs milieux de travail.

Dans le cadre de l'enrichissement de l'expérience étudiante, les membres de la Commission considèrent que le développement du savoir interdisciplinaire doit être bonifié. Si le côté multidisciplinaire est bien intégré dans la majorité des programmes de l'Université, l'offre de cours interdisciplinaires reste plus faible ou encore l'intégration des disciplines n'est pas toujours incluse dans la formation. Il semble important que les enseignants adaptent leur formation aux besoins interdisciplinaires de la société.

Dans un Avis de la Commission des études, *La formation interdisciplinaire à l'Université Laval*, on indique qu'au-delà de la formation créditée, il existe des formations non créditées valables, notamment des activités et des formations à caractère interdisciplinaire initiées par les associations étudiantes, les unités, les groupes, les centres de recherche, les instituts ou encore des organismes externes. Ces initiatives ne font pas partie des programmes réguliers, mais ont un impact sur la formation des étudiants. À titre d'exemple, on peut penser à Alérion, Supermileage, Microbroue, la Fromagerie du campus, Via Agro-Écologie, les Jeux du commerce ou la Simulation des Nations Unies¹⁴.

Comme il est noté dans cet Avis de la Commission des études, la formation interdisciplinaire, qui est présente dans plusieurs programmes de premier cycle dans l'ensemble des facultés, nécessite des conditions qui la distinguent d'une formation multidisciplinaire :

- Un profil de sortie des programmes qui impose des liens entre les disciplines;

¹⁴ Commission des études, *La formation interdisciplinaire à l'Université Laval*, 2016.

- Une concertation et une collaboration entre les professeurs et les chargés de cours qui offrent les cours de disciplines diverses;
- Une interconnexion dynamique entre les cours de plusieurs programmes;
- La présence de cours contribuant directement à l'intégration des disciplines : cours d'introduction, cours de synthèse, stages, séminaires, etc.

La Commission recommande donc :

Recommandation 22 :

Que les comités de programme conçoivent des profils de formation faisant appel à des savoirs interdisciplinaires.

Plus particulièrement qu'ils se penchent par exemple sur :

- La création de cours impliquant la participation de plusieurs programmes universitaires;
- Le renforcement d'une formation par compétences transversales;
- Le développement d'une pédagogie favorisant une approche interdisciplinaire.

Finalement, bonifier l'expérience étudiante aux premiers cycles passe aussi par la recherche. Pour les membres de la Commission, l'expérience en recherche doit être un élément clé de la formation aux premiers cycles car la pratique de stages pourrait faire découvrir le monde de la recherche aux étudiants, leur permettre de lier la théorie et la pratique et sans aucun doute les motiver à entreprendre des études de maîtrise.

Des formations interdisciplinaires et des stages de recherche dans tous les domaines de formation permettront de briser les silos entre les programmes et les facultés et assureront une formation plus adaptée aux nouvelles réalités du marché de l'emploi.

Pour les membres de la Commission, il serait nécessaire que cette collaboration se penche sur différents points tels par exemple :

- Le développement de la compétence de la recherche dans les programmes de premiers cycles;
- La pratique des activités de co-écriture d'articles scientifiques dans les cours;
- La mise en place d'activités de communication orale;
- La création de projets d'intervention dans le milieu faisant appel à des compétences de recherche.

La Commission recommande donc :

Recommandation 23 :

Que chaque direction de programme de premier cycle collabore avec les directions de programme des cycles supérieurs pour élaborer des stratégies afin de bonifier l'offre de stages de recherche pour les étudiants au baccalauréat.

4.1.2 Les cycles supérieurs

Pour les membres de la Commission, une question se pose : Nos formations à la maîtrise et au doctorat sont-elles encore adaptées au marché du travail actuel? Durée des études supérieures trop longue, problème de financement, stress et anxiété, ou encore abandon en cours de formation sont des thèmes souvent abordés dans le cadre des études supérieures. À la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP), plusieurs voix se font aussi entendre afin d'abrégier la durée des études aux cycles supérieurs.

Qu'il s'agisse d'intervenants du monde universitaire ou d'organismes subventionnaires, on formule un souhait commun à l'effet que le passage à la maîtrise ou au doctorat se fasse dans des délais qui favorisent la réussite et, éventuellement, la poursuite de la formation. Parallèlement à ces pressions pour abrégier les parcours, on constate des exigences grandissantes en matière de publication pour les étudiants à la maîtrise. Le temps requis pour la préparation, la soumission et la publication d'articles ne favorise pas un parcours d'une durée optimale.

Il serait donc important de se pencher sur les compétences à obtenir au niveau de la maîtrise ainsi qu'au niveau du doctorat. À ce sujet, en 2015, la FESP a réalisé un guide qui énonçait différentes compétences à développer au cours de la formation aux cycles supérieurs. Parmi celles-ci, on notait l'importance de « développer un réseau professionnel et d'exercer son rôle d'agent de changement et d'amélioration dans son milieu¹⁵ ». Toujours en 2015, l'Association des doyens des études supérieures au Québec (ADESAG) mentionnait que l'étudiant aux cycles supérieurs devait notamment « situer l'impact et les retombées de son travail sur la société et sur l'environnement¹⁶ ».

Au niveau de la maîtrise, deux orientations sont possibles : la maîtrise-recherche qui se prolonge généralement par des études doctorales et la maîtrise professionnelle qui est plus développée pour l'entrée sur le marché du travail.

En ce qui concerne les maîtrises de recherche, il semble important pour les membres de la Commission que chaque comité de programme concerné se penche sur cette formation de recherche qui présente des lacunes au niveau de l'acquisition des compétences transversales favorisant une bonne intégration sur le marché du travail. Ce sentiment est partagé par le Conseil Supérieur de l'éducation qui considère que « La formation à la recherche fait parfois l'objet de critiques voulant qu'elle soit trop pointue et qu'elle préparerait de façon insatisfaisante à une carrière, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des universités. »

On mentionne l'existence de maîtrises offertes par certaines universités ontariennes d'une durée d'une année. Ces maîtrises qualifient les étudiants pour des études doctorales ainsi que pour divers programmes de bourses. Le Québec semble plutôt privilégier un cheminement « baccalauréat-doctorat ». Cependant, les candidats à ces passages directs semblent éprouver plus de difficultés à se qualifier pour des bourses.

En ce qui concerne la maîtrise professionnelle, même si elle peut mener à des études doctorales, cette formation est généralement terminale et mène à l'exercice d'une profession.

La Commission recommande donc :

Recommandation 24 :

Que la Faculté des études supérieures et postdoctorales, en collaboration avec les comités de programme concernés, se penche sur les compétences à avoir pour les maîtrises-recherche et développe encore plus de maîtrises professionnelles d'une durée plus courte et adaptées aux besoins de notre société.

¹⁵ Faculté des études supérieures et postdoctorales, Un guide de référence sur les compétences à développer à la maîtrise et au doctorat, 2015.

¹⁶ Association des doyens des études supérieures au Québec (ADESAG), Référentiel sur les compétences visées dans les formations aux cycles supérieurs, 2015.

Au niveau du doctorat, à peine 15% des doctorants entrent effectivement dans le monde universitaire et la plupart des 85 % restants ne sont généralement pas bien préparés à une transition rapide et à une carrière réussie dans une entreprise ou un organisme gouvernemental. Il n'est donc pas surprenant que les taux de dépression et d'anxiété signalés par les étudiants de troisième cycle soient six fois plus élevés que dans la population générale¹⁷.

Les membres de la Commission se questionnent donc sur l'adéquation des programmes de doctorat avec les besoins de la société. Ils soulignent que la formation au doctorat pourrait tirer profit de l'expérience étudiante et sans doute mieux répondre aux attentes de la société ainsi qu'à celles des doctorants eux-mêmes. L'Association des doyens des études supérieures au Québec conduit présentement un sondage auprès de détenteurs de doctorats afin de connaître les compétences auxquelles ils ont recours dans des emplois hors des milieux académiques. De plus, il faut être conscient qu'il est difficile pour les professeurs, de par leur carrière en enseignement et en recherche, d'identifier et de favoriser le développement de compétences utiles, voire nécessaires, pour réaliser une carrière hors des milieux universitaires.

Dans l'ensemble, la situation difficile dans laquelle vivent les doctorants représente un échec du système académique : sa mission est en fait de servir les étudiants et la société en créant aussi une population active qualifiée qui, par le transfert des connaissances scientifiques et technologiques au secteur privé et public, peut stimuler l'innovation dans les produits et les services et faire croître l'économie. Pourquoi, par exemple, ne pas offrir des cours qui informent les étudiants sur la façon d'utiliser leurs travaux de recherche pour atteindre l'excellence, tout en maximisant leurs chances de réussir une transition immédiate sur le marché du travail du secteur privé ou public.

Il est concevable de s'attendre à ce qu'une innovation de l'objectif, des méthodes et des valeurs du doctorat ait des effets très positifs sur la société et l'économie québécoise. Par exemple, actuellement, la majorité des étudiants au doctorat en sciences de la vie proviennent de l'étranger, ils quittent généralement le Québec après l'obtention de leur diplôme. Cette dépendance à l'égard des étudiants étrangers est due au manque d'intérêt des étudiants québécois du 2^e cycle pour le doctorat en raison du manque d'emplois correspondant à ce niveau d'étude dans la province. Cependant, un doctorat conçu spécifiquement et adapté aux besoins du secteur gouvernemental ou privé représenterait certainement un attrait des jeunes québécois vers les programmes de 3^e cycle et une contribution effective à l'expansion de l'économie locale.

Il serait important que notre Université adopte des stratégies qui combler les lacunes actuelles en matière d'éducation et aident les étudiants à atteindre ces objectifs :

- Faire face et se préparer aux attentes professionnelles et éthiques existant dans le secteur privé et gouvernemental;
- Se préparer à des emplois de qualité au niveau du doctorat dans le secteur privé ou gouvernemental dès l'obtention de leur diplôme.

La Commission recommande donc :

Recommandation 25 :

Que les comités de programme se penchent sur la création de nouveaux doctorats de type professionnel, repensés et adaptés à la réalité du milieu et que ces doctorats soient mieux arrimés avec les maîtrises du même type.

¹⁷Evans et al., Nature Biotechnol, *Evidence for a mental health crisis in graduate education*,2018

Recommandation 26 :

Que l'on donne aux programmes de 2^e et 3^e cycles les ressources nécessaires pour offrir à leurs étudiants un soutien de mentorat arrimé au profil professionnel du Service de placement, parallèle et indépendant de celui de la simple supervision scientifique, en les accompagnant dans un « Plan de développement individuel (PDI) » qui les aide à atteindre des objectifs de carrière personnalisés.

Les pratiques qui mènent certains étudiants à l'abandon de leurs études en raison de la durée trop importante de leur parcours sont causes de stress et d'anxiété chez les candidats. Les membres de la Commission suggèrent qu'en cas d'abandon, l'existence de programmes ou de microprogrammes de 3^e cycle reconnaissant le cheminement réalisé par les étudiants qui ne terminent pas leur programme puisse constituer une alternative très intéressante.

La Commission recommande donc :

Recommandation 27 :

Que la faculté des études supérieures et postdoctorale étudie la possibilité de reconnaître, par le biais de microprogrammes, le travail effectué par des étudiants au doctorat qui ne parviennent pas à terminer leur cycle d'étude et à ceux qui effectuent des passages intégrés maîtrise-doctorat.

Pour les stagiaires postdoctoraux, le contexte familial qui entoure leur séjour à l'université est une dimension qui nécessite un meilleur appui pour leur intégration et pour la bonification de leur expérience. La durée de leur séjour et le fait qu'ils soient fréquemment hors du campus ne favorisent pas leur intégration, sans parler du problème de la langue pour ceux qui viennent de l'étranger. Peu de services sont accessibles aux stagiaires et aux membres de leurs familles (conjoint et enfants qui les accompagnent). Les familles et les postdoctorants ne bénéficient pas de moyens mis en œuvre pour favoriser leur intégration et améliorer leur expérience de séjour. Or, les stagiaires postdoctoraux sont d'excellents ambassadeurs pour l'institution. Une expérience de meilleure qualité pourrait également privilégier l'Université Laval au moment de leur choix de carrière.

Différentes situations problématiques rencontrées par les stagiaires postdoctoraux peuvent aussi avoir pour origine des problèmes de santé mentale. Il existe des ressources sur le campus disponibles pour les étudiants des 2^e et 3^e cycles. Malheureusement, les stagiaires postdoctoraux n'ont pas accès à ces ressources. Ceux-ci sont boursiers ou dépendent financièrement de subventions d'un chercheur qui leur verse un salaire. Ils sont dès lors considérés comme des salariés, ne bénéficiant plus des avantages et des services offerts aux étudiants.

La Commission recommande donc :

Recommandation 28 :

Que les stagiaires postdoctoraux qui le désirent puissent bénéficier de tous les services universitaires étudiants pour les aider dans leur cheminement de formation.

Outre les aspects de la formation, les membres de la Commission envisagent la nécessité de se pencher sur deux points essentiels qui complèteraient la bonne « expérience étudiante » des étudiants aux cycles supérieurs, soit l'encadrement et la santé mentale.

En effet, l'encadrement des étudiants aux cycles supérieurs constitue un des aspects pour lesquels la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) est interpellée et consultée régulièrement. Les problématiques rencontrées peuvent avoir plusieurs sources. Parmi les plus fréquentes, on mentionne la méconnaissance du fonctionnement des études supérieures et des mécanismes propres au cheminement à la maîtrise et au doctorat. Le fait de recourir au « plan de collaboration » destiné à définir clairement les étapes du cheminement et les attentes et obligations des parties permettra d'éviter plusieurs écueils.

Par ailleurs, de nombreuses études se penchent sur la santé mentale des étudiants aux cycles supérieurs. À l'échelle de l'ensemble des universités comparables, ces études montrent que 10% des étudiants ont des pensées suicidaires au cours de leur formation, d'autres souffrent de troubles mentaux variés et de la dépression. À ce sujet, l'ÆLIÉS a d'ailleurs déposé en 2017 un mémoire sur la connaissance et l'utilisation des ressources en santé mentale offertes à l'Université Laval¹⁸.

Comment aider ces étudiants? Là encore, la direction de programme ne peut agir seule. Plusieurs ressources sont offertes à l'Université Laval par le Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes, la Faculté des études supérieures et postdoctorales et le Centre d'aide aux étudiants en matière d'encadrement ou par les réseaux d'aide facultaires. Cependant, malgré l'existence des structures déjà en place, les membres de la Commission ont constaté que la majorité des étudiants aux cycles supérieurs n'en ont pas connaissance. Ils suggèrent donc que l'existence de l'ensemble de ces services ou réseaux d'aide soit systématiquement communiquée aux étudiants de façon régulière.

Afin de garantir le succès d'une bonne « expérience étudiante » aux étudiants des cycles supérieurs, les membres de la Commission recommandent que ces deux points fassent l'objet d'un nouvel Avis, comme le suggère la conclusion de ce document.

4.1.3 La formation continue ou les « apprenants à vie »

Au moment de la rédaction de cet Avis, la direction générale de la formation continue (DGFC) est en restructuration. Il est donc plus difficile pour les membres de la Commission d'émettre des recommandations objectives pour l'amélioration de l'expérience étudiante. Cependant, ils suggèrent quelques orientations.

Actuellement, à l'Université Laval, la DGFC offre à toutes populations confondues des formations tant universitaires qu'extra-universitaires. On peut citer par exemple des cours dans le cadre de l'Université du 3^e âge, ceux donnés dans les différentes Écoles d'été, ou encore des formations spécifiques en gestion ou en ressources humaines. Cette orientation semble se baser sur un rapport de l'Unesco (1978) pour qui la formation est un : « Terme utilisé dans un sens large pour désigner tous types et formes d'enseignement ou de formation poursuivis par ceux qui ont quitté l'éducation formelle à un niveau quelconque, qui ont exercé une profession ou qui ont assumé des responsabilités d'adultes dans une société donnée ».

Parallèlement à cela, au niveau facultaire, la formation continue est déjà très bien développée et propose d'excellentes formations pour les personnes qui les suivent afin d'évoluer dans leur milieu

¹⁸ Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (ÆLIÉS), *Mémoire sur l'encadrement aux cycles supérieurs*, 2018.

professionnel en fonction de l'avancement des connaissances ou encore des technologies. Ces formations devraient être d'ailleurs plus reconnues dans les tâches professorales.

Nous avons donc deux systèmes distincts de formation continue :

- La formation de la DGFC qui donne des formations « pour la culture et le plaisir personnel » pour les personnes que nous pouvons appeler les « apprenants à vie », et des cours crédités ou non dans des formations en relation avec des entreprises privées ou gouvernementales.
- Les formations spécialisées données par les facultés dans leur domaine de formation pour permettre aux personnes d'évoluer dans leur champ professionnel en fonction de l'évolution de la société et des technologies actuelles.

Considérant ces points de vue et le constat depuis quelques années d'une importante baisse des inscriptions à la formation continue au sein de la DGFC (tableaux Annexe 1) tant pour les cours crédités que les cours non crédités, il est suggéré de repenser la vocation de cette entité universitaire et peut-être lui donner un nouveau titre et de nouvelles fonctions.

La Commission recommande donc :

Recommandation 29 :

Que, pour distinguer les deux populations actuelles d'utilisateurs de formation continue à l'Université Laval, la Direction de la formation continue (DGFC) confie à chaque faculté les cours destinés aux professionnels de leur milieu et qu'elle redéfinisse une nouvelle structure dédiée aux formations répondant spécifiquement aux besoins des « apprenants à vie ».

CONCLUSION

Les membres de la Commission sont conscients que la mise en application de l'ensemble des recommandations influencera positivement l'expérience de toutes les catégories d'étudiants de notre Université, tout en exigeant un niveau de collaboration élevé de la communauté universitaire.

Pour y contribuer et dans le souci de briser les silos entre les services ou les facultés, il nous est apparu qu'une amélioration des règles financières internes à l'université s'imposait.

Parallèlement, et pour faciliter la mise en application des recommandations de cet Avis visant la réussite de l'expérience étudiante, nous proposons que cette responsabilité soit confiée à un **Responsable aux affaires étudiantes et à la réussite** au sein de chaque faculté.

5.1 ENCOURAGER LA COLLABORATION EN AMÉLIORANT LES RÈGLES FINANCIÈRES INTERNES À L'UNIVERSITÉ

Dans cet esprit où l'on souhaite briser les silos et développer plus d'interdisciplinarité, les membres se questionnent sur les règles de financement mêmes de notre Université, qui, dans l'état actuel des choses, peuvent favoriser la concurrence entre les différentes unités, facultés ou départements.

Pour éviter que le financement de chaque unité prédomine sur les choix de formations offertes aux étudiants, les membres de la Commission proposent que l'on se penche rapidement sur la révision des règles de financement des cours, des départements et des facultés. Cela permettrait de limiter les effets négatifs d'une concurrence à l'interne, qui se fait au détriment à la fois des programmes et de l'ensemble des membres de la communauté universitaire, et contribuerait à améliorer l'expérience étudiante.

La Commission recommande donc :

Recommandation 30 :

Que soit créé un comité qui se penche sur les règles de financement des formations afin de limiter la concurrence à l'interne entre les unités.

Compétences transversales, interdisciplinarité, apprenants à vie, intégration des diplômés ou encore engagement responsable sont autant de concepts difficiles à appliquer dans une université où la structure administrative est fondée sur des départements ou des écoles.

L'éclairage qu'apportera un tel comité nous permet d'envisager une organisation universitaire axée davantage sur les programmes que sur les départements.

5.2 CRÉATION DANS CHAQUE FACULTÉ D'UN POSTE DE RESPONSABLE AUX AFFAIRES ÉTUDIANTES ET À LA RÉUSSITE

La mise en application de la majorité de ces recommandations ne peut être sous la seule responsabilité des directions de programme, du corps professoral et enseignant et des directeurs de recherche mais semble relever des affaires étudiantes facultaires. Or, comme le constatent les membres de la Commission, s'il existe un vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes, il n'en est rien au niveau facultaire puisque seuls des décanats aux études font partie de la structure et les affaires étudiantes n'y sont pas représentées.

Pour combler ce vide, les membres de la Commission suggèrent la création d'un poste de **responsable facultaire aux affaires étudiantes et à la réussite** afin de créer une synergie entre les facultés et les différents services et briser les silos. Cette personne assurerait le lien entre la faculté, les programmes, les services de l'Université et les associations étudiantes, jugé indispensable pour améliorer l'expérience étudiante.

La Commission recommande donc :

Recommandation 31 :

Que chaque faculté nomme un « responsable aux affaires étudiantes et à la réussite » et que l'université en détermine les fonctions.

La personne nommée à cette fonction sera responsable, non seulement de l'accueil et de l'intégration de chaque étudiant, mais aussi de sa valorisation, de son bon équilibre de vie, des réseaux d'aide et de sa réussite. Elle travaillera en collaboration avec le vice-doyen aux études et les directions de programme ainsi qu'avec les associations étudiantes et les diplômés. Cela déchargera, sans aucun doute, les directeurs de programme de certaines tâches, leur laissant davantage de disponibilité pour conseiller les étudiants dans leur formation.

Le responsable aux affaires étudiantes et à la réussite devra également collaborer étroitement avec la Direction des services aux étudiants (DSE) qui joue un rôle prépondérant dans la formation des étudiants et la bonification de leur expérience étudiante à tous les cycles avec sa faculté. Aux yeux des membres de la Commission, il s'agit là d'un aspect très important ayant constaté que ces services sont peu connus du corps professoral et enseignant, tout comme de nombreux étudiants qui en découvrent la variété après plusieurs sessions. Ce constat est encore plus flagrant aux cycles supérieurs.

À l'image de la table des vice-doyens aux études, une **table des responsables facultaires aux affaires étudiantes et à la réussite** devrait être créée et se réunir mensuellement pour discuter des **affaires étudiantes**.

Finalement, bonifier l'expérience étudiante ne s'arrête pas aux différents points traités dans cet Avis de la Commission. En effet, l'engagement responsable et la culture de l'implication sociétale, l'équilibre et la santé mentale, la valorisation des activités étudiantes qui favorisent leur intégration sociale et culturelle, ou encore l'amélioration de l'environnement bâti et la mise à jour de la Déclaration des droits des étudiants et des étudiantes à l'Université Laval sont autant de domaines qui méritent que la Commission des affaires étudiantes s'y penche. À cela, il serait pertinent d'ajouter la création d'un

comité universitaire des prix d'excellence pour les étudiants pour reconnaître et faire rayonner le travail exceptionnel de nos futures étoiles.

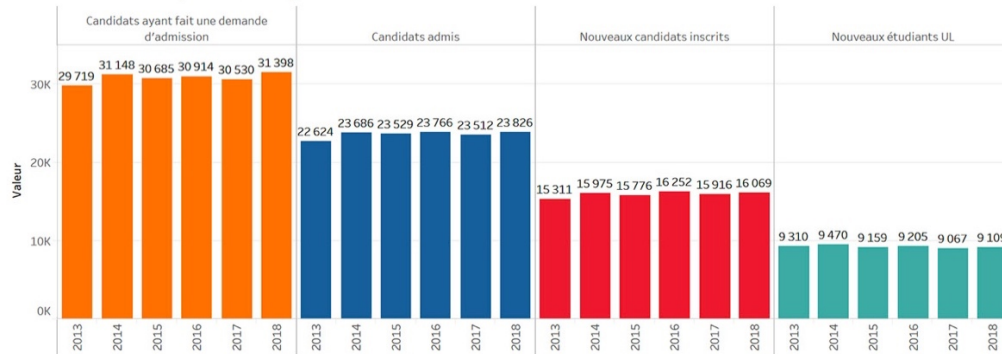
Il nous apparaît donc essentiel que la Commission des affaires étudiantes produise un second Avis traitant de ces importants défis afin de compléter celui-ci et tendre ainsi vers une qualité d'expérience étudiante réussie.

ANNEXES

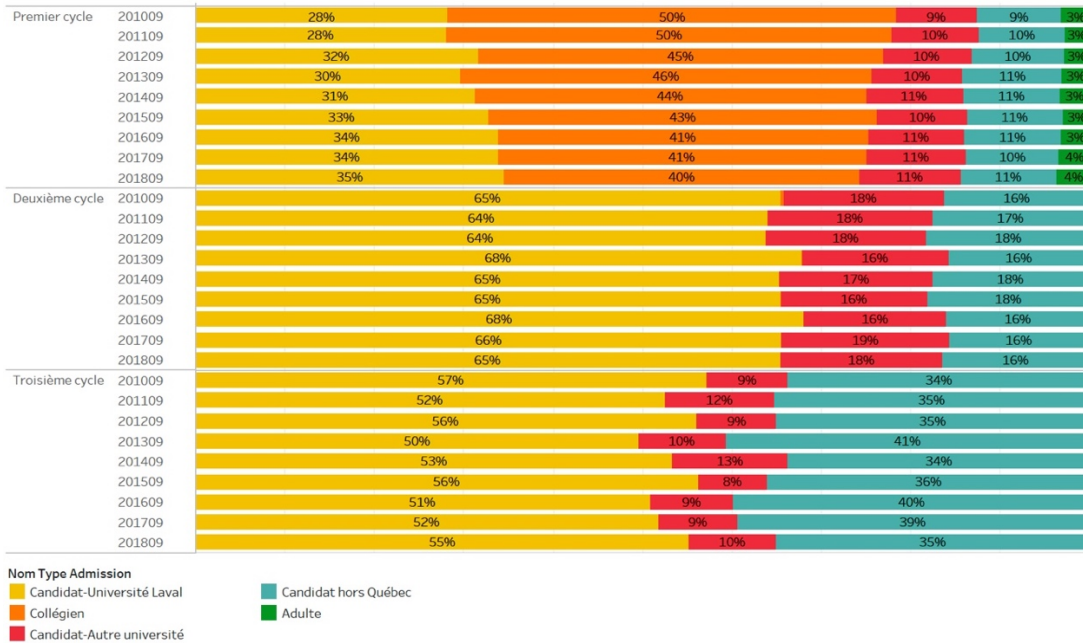
ANNEXE 1

STATISTIQUES FOURNIES PAR LE BPEI (Bureau de planification et d'études institutionnelles)

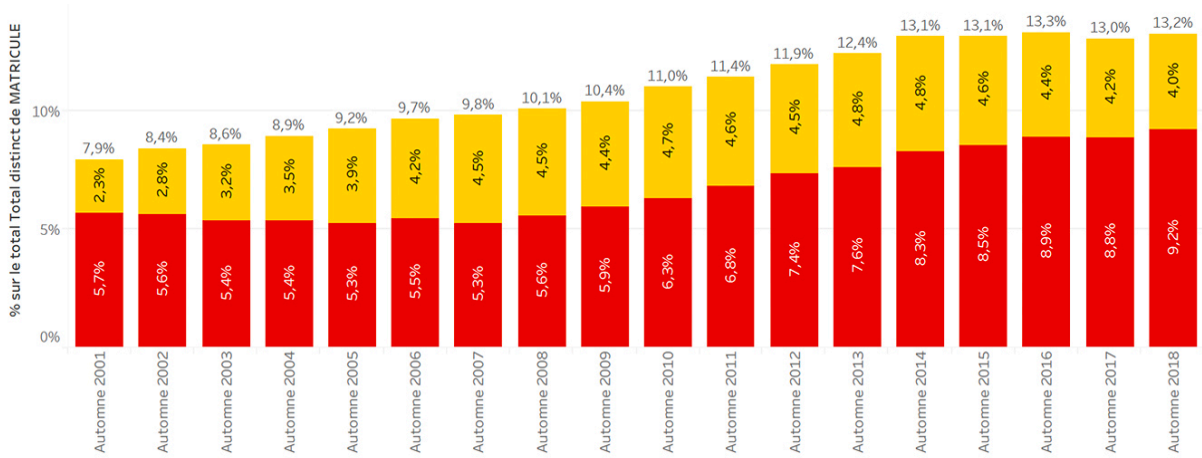
Indicateurs d'admission (session d'automne)



Nouveaux inscrits par cycle et type d'admission (sessions d'automne)



Proportion des étudiants internationaux aux 3 cycles



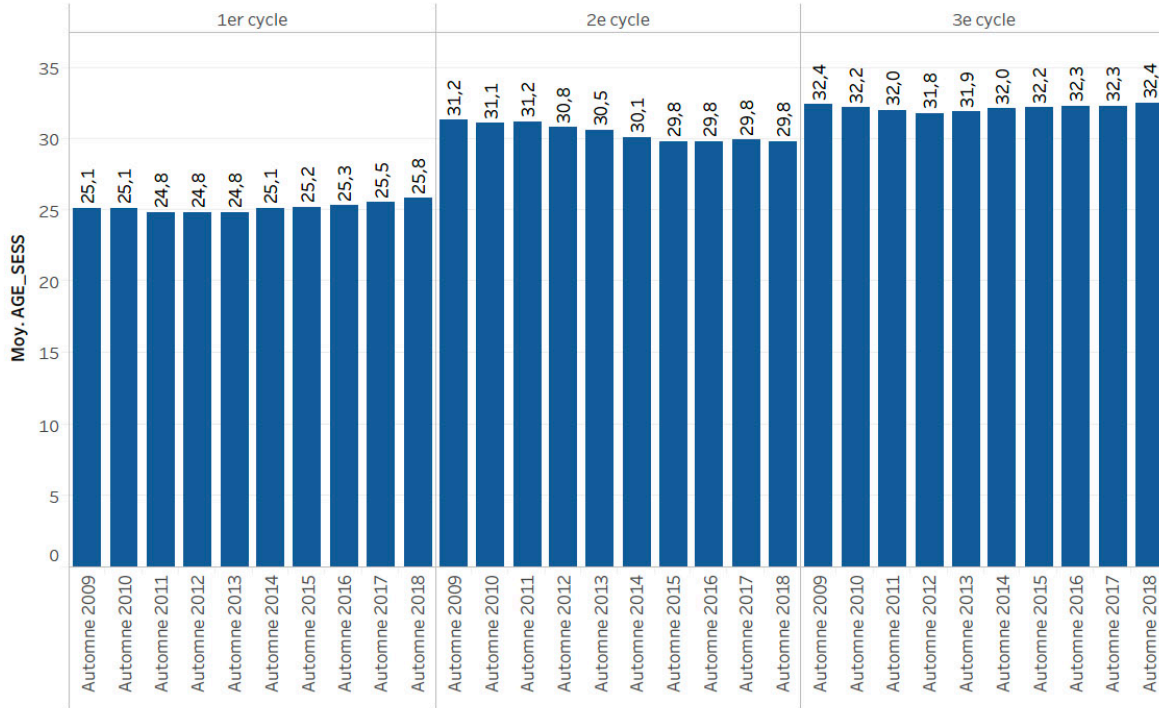
Proportion des étudiants internationaux aux cycles supérieurs

Nombre des étudiants internationaux inscrits aux 3 cycles
Sur l'année universitaire

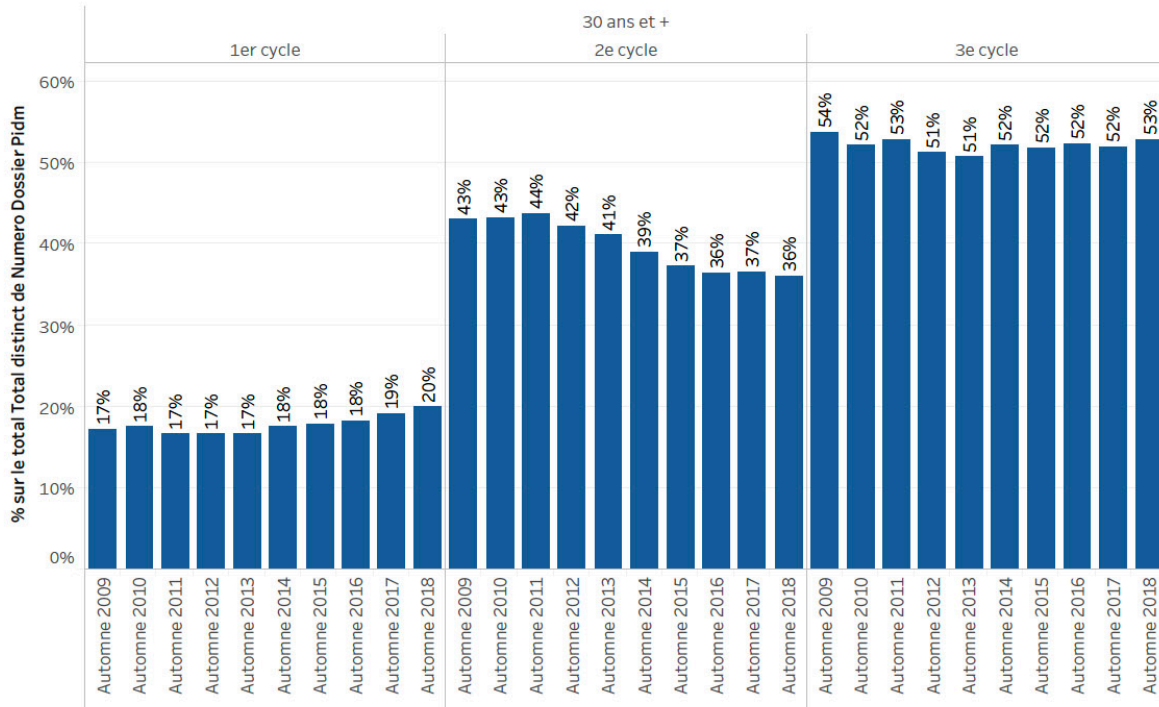


Légende : Rouge (visa d'étudiant) et jaune (résident permanent)

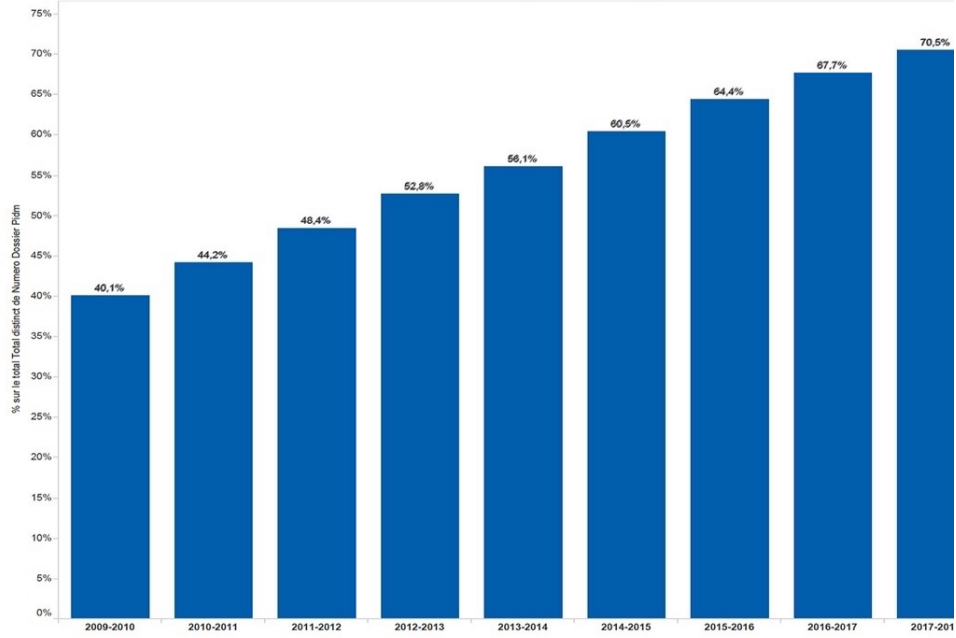
Âge moyen des étudiants par cycle



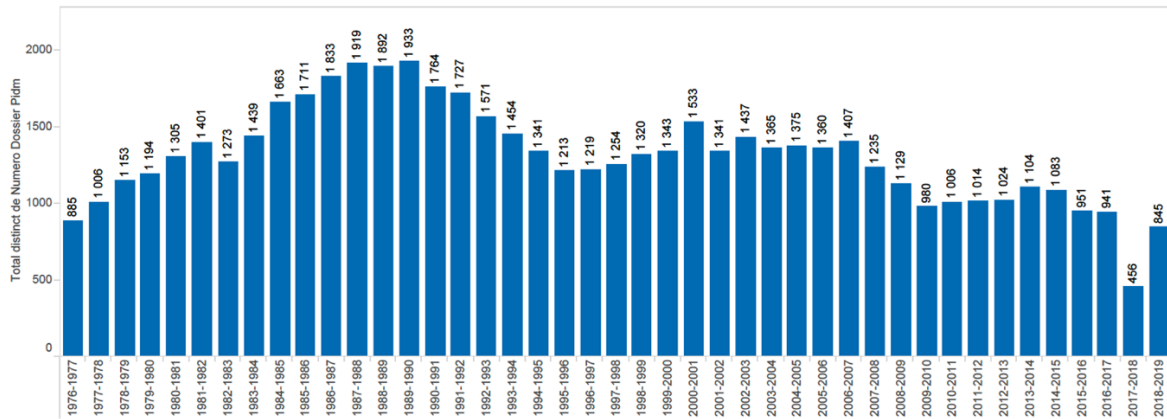
Proportion des étudiants de 30 ans et plus par cycle



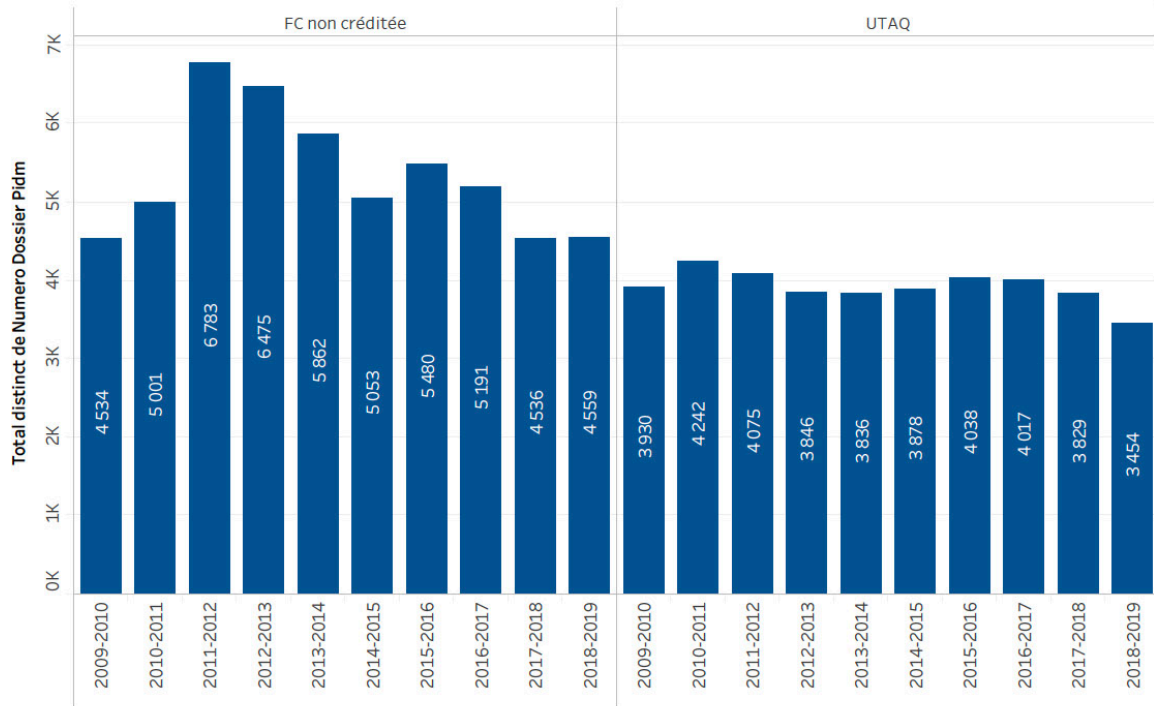
Étudiants inscrits dans une année à un moins un cours en formule flexible, soit à distance, hybride ou comodale



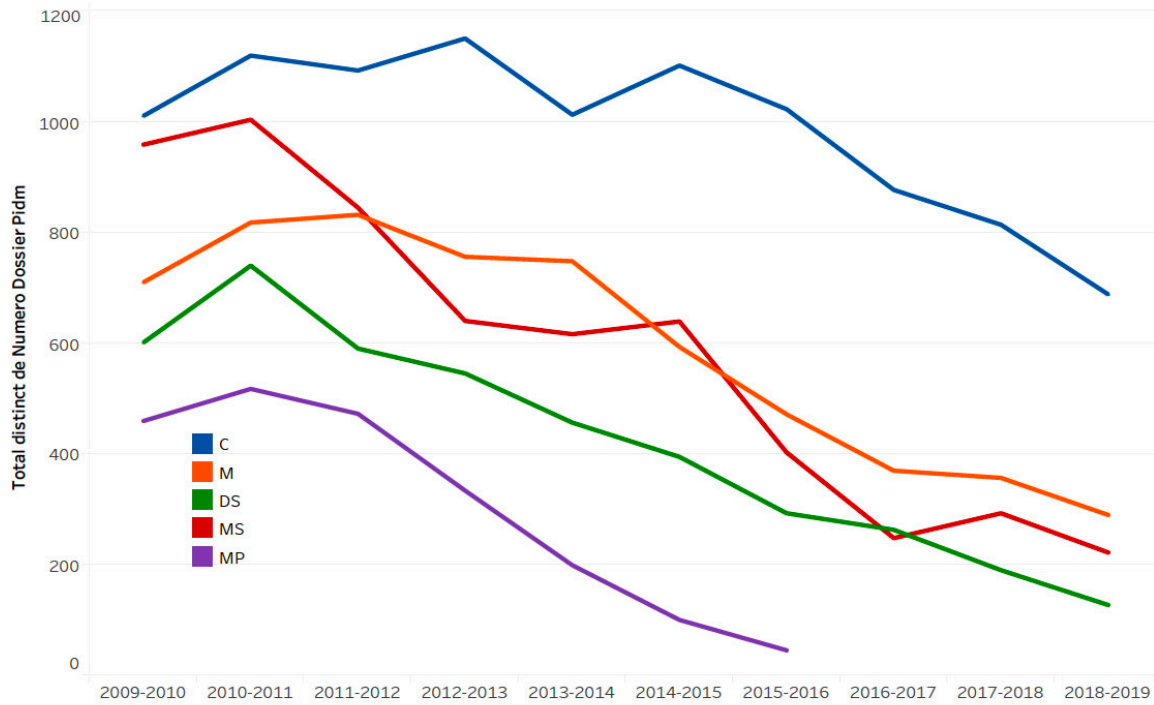
Nombre d'étudiants inscrits à l'École de langues



Nombre d'étudiants inscrits par année universitaire en formation continue non créditée



Nombre d'étudiants inscrits par année universitaire en formation continue créditée à la DGFC



ANNEXE 2

RÉCAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 :

Que chaque faculté développe des stratégies pour faire connaître aux élèves du secondaire les formations qui sont offertes à l'Université Laval.

Recommandation 2 :

Que les canaux de communication entre l'Université et les Cégeps soient systématisés, notamment par l'organisation de rencontres annuelles entre les conseillers en orientation des Cégeps et de l'Université, les directions des Cégeps et de l'Université ainsi qu'avec les doyens de chaque faculté.

Recommandation 3 :

Que soit créé des sites Web adaptés offrant des visites virtuelles de l'Université et des facultés afin de favoriser le recrutement des étudiants internationaux.

Recommandation 4 :

Que l'Université implique la Fondation de l'Université Laval dans les stratégies de recrutement par une participation des diplômés travaillant au Québec, au Canada et à l'International.

Recommandation 5 :

Qu'un comité se penche sur la révision des procédures administratives de recrutement et d'accueil des populations étudiantes en émergence.

Recommandation 6 :

Que les activités d'accueil universitaires et facultaires se déroulent durant la semaine précédant la rentrée officielle et que les facultés repensent totalement le concept de la semaine d'accueil des étudiants en se penchant sur les points suivants...

Recommandation 7 :

Que soit créé un cours d'été en présentiel (ou à distance), offert durant les deux semaines avant la rentrée universitaire ainsi qu'à certains moments de la session et proposé tout particulièrement aux étudiants internationaux.

Recommandation 8 :

Que l'Université crée un groupe de travail ayant pour mandat d'organiser ce cours d'été pour les étudiants internationaux en collaboration avec la direction de l'Université Laval, les facultés ainsi que les services aux étudiants.

Recommandation 9 :

Poursuivre, développer et faire connaître les initiatives visant l'apprentissage du français, notamment les « *Ateliers Rêver en français* » ou les différentes bourses permettant l'intégration linguistique des étudiants.

Recommandation 10 :

Qu'un comité de réflexion soit créé et se penche sur les stratégies à adopter pour bonifier le recrutement et l'accueil des populations étudiantes en émergence.

Recommandation 11 :

Que les différents acteurs de la communauté universitaire informent mieux les étudiants sur toutes les ressources mises à leur disposition pour les soutenir tout au long de leur formation.

Recommandation 12 :

Que soit offerte aux directeurs de programme, aux conseillers à la gestion des études et aux agents de gestion une formation portant sur le rôle de chacun dans l'intégration et l'accompagnement de tous les étudiants.

Recommandation 13 :

Qu'au sein de chaque unité (faculté ou département) soit définie la répartition des tâches entre les différents intervenants (directeur de programme, agent de gestion des études et conseiller à la gestion des études) et des responsabilités qui en découlent en regard des besoins des étudiants et de leur cheminement.

Recommandation 14 :

Que chaque nouveau membre du corps professoral et enseignant suive une formation en présentiel ou en ligne portant sur l'accueil, l'intégration et l'encadrement des étudiants.

Recommandation 15 :

Que les normes générales de valorisation et de reconnaissance de l'implication du corps professoral et enseignant aux premiers cycles soient révisées afin qu'elles contribuent à les soutenir dans leur engagement auprès des étudiants.

Recommandation 16 :

À l'exemple des initiatives mises en place dans certaines facultés, que soit créé un comité d'encadrement pour tous les étudiants-chercheurs de 2^e et 3^e cycles.

Recommandation 17 :

Que soient proposées la ratification et la signature d'un « plan de collaboration » obligatoire entre les directions de recherche et tous les étudiants inscrits aux cycles supérieurs.

Recommandation 18 :

Que la direction universitaire se penche sur une meilleure valorisation du rôle du « directeur de programme » prévu par le Règlement des études et ce, pour chacun des cycles d'études.

Recommandation 19 :

Que la Politique d'accueil, d'encadrement et d'intégration des étudiants soit réactualisée en tenant compte du nouveau portrait de la population étudiante.

Recommandation 20 :

Que tous les comités de programme veillent à ce que soit renforcé le développement des compétences transversales et l'interdisciplinarité dans tous les programmes.

Recommandation 21 :

Que l'Université Laval envisage, en collaboration avec le Service de placement, de bonifier la semaine des diplômés afin de les impliquer dans la formation des étudiants par des activités de rencontres, de journées thématiques ou d'accueil dans leurs milieux de travail.

Recommandation 22 :

Que les comités de programme conçoivent des profils de formation faisant appel à des savoirs interdisciplinaires.

Recommandation 23 :

Que chaque direction de programme de premier cycle collabore avec les directions de programme des cycles supérieurs pour élaborer des stratégies afin de bonifier l'offre de stages de recherche pour les étudiants au baccalauréat.

Recommandation 24 :

Que la Faculté des études supérieures et postdoctorales, en collaboration avec les comités de programme concernés, se penche sur les compétences à avoir pour les maîtrises-recherche et développe encore plus de maîtrises professionnelles d'une durée plus courte et adaptées aux besoins de notre société.

Recommandation 25 :

Que les comités de programme se penchent sur la création de nouveaux doctorats de type professionnel, repensés et adaptés à la réalité du milieu et que ces doctorats soient mieux arrimés avec les maîtrises du même type.

Recommandation 26 :

Que l'on donne aux programmes de 2^e et 3^e cycles les ressources nécessaires pour offrir à leurs étudiants un soutien de mentorat arrimé au profil professionnel du Service de placement, parallèle et indépendant de celui de la simple supervision scientifique, en les accompagnant dans un « Plan de développement individuel (PDI) » qui les aide à atteindre des objectifs de carrière personnalisés.

Recommandation 27 :

Que la faculté des études supérieures et postdoctorale étudie la possibilité de reconnaître, par le biais de microprogrammes, le travail effectué par des étudiants au doctorat qui ne parviennent pas à terminer leur cycle d'étude et à ceux qui effectuent des passages intégrés maîtrise-doctorat.

Recommandation 28 :

Que les stagiaires postdoctoraux qui le désirent puissent bénéficier de tous les services universitaires étudiants pour les aider dans leur cheminement de formation.

Recommandation 29 :

Que, pour distinguer les deux populations actuelles d'utilisateurs de formation continue à l'Université Laval, la Direction de la formation continue (DGFC) confie à chaque faculté les cours destinés aux professionnels de leur milieu et qu'elle redéfinisse une nouvelle structure dédiée aux formations répondant spécifiquement aux besoins des « apprenants à vie ».

Recommandation 30 :

Que soit créé un comité qui se penche sur les règles de financement des formations afin de limiter la concurrence à l'interne entre les unités.

Recommandation 31 :

Que chaque faculté nomme un « responsable aux affaires étudiantes et à la réussite » et que l'université en détermine les fonctions.

ANNEXE 3

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (AELIÉS)

- *Mémoire sur l'encadrement aux cycles supérieurs* – Mémoire présenté par l'AELIÉS, mars 2018.
- *Enjeux d'intégration des étudiants internationaux à l'Université Laval* – Présenté par l'AELIÉS, janvier 2016.

Commission des affaires étudiantes

- *Comment la culture à l'Université Laval peut-elle contribuer à la réussite de l'étudiant tout au long de sa formation?* - Avis adopté au Conseil universitaire, mai 2016.
- *Agir pour améliorer la qualité de vie ainsi que la santé globale des étudiants de l'Université Laval – Une vision pour un avenir durable* - Avis adopté par le Conseil universitaire, juin 2013.
- *Les études et la vie étudiante Conciliation- Flexibilité- Adaptation* - Avis adopté au Conseil universitaire, juin 2010.
- *Avis sur l'accueil, l'encadrement et l'intégration des étudiants étrangers à l'Université Laval* - Avis adopté au Conseil universitaire, novembre 2006.
- *Avis sur le sentiment d'appartenance à l'Université Laval et Politique d'accueil, d'encadrement et d'intégration des étudiants* - Avis adopté par le Conseil universitaire, mars 2004.
- *Pour mieux soutenir les étudiantes et les étudiants dans leur projet d'études – Volet 1 – Persévérance et réussite au 1^{er} cycle* - Avis adopté par le Conseil universitaire, mars 2004.
- *Pour mieux soutenir les étudiantes et les étudiants dans leur projet d'études – Volet 2 – Persévérance et réussite aux 2^e et 3^e cycles* - Avis adopté par le Conseil universitaire, mars 2004.

Commission des études

- *L'avenir de la formation à l'Université Laval* – Avis, 12 octobre 2017
- *La formation interdisciplinaire à l'Université Laval* - Avis adopté au Conseil universitaire, janvier 2016.
- *Guide de référence sur les compétences à développer à la maîtrise et au doctorat* – 10 septembre 2015.

Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL)

- *Avis sur la mobilité étudiante internationale* – Caucus des associations étudiantes, adopté lors de la séance du 15 mars 2019.
- *Avis sur l'approche par compétence à l'Université Laval* – Caucus des associations étudiantes, adopté lors de la séance du 27 janvier 2017.
- *Avis sur la formation à distance à l'Université Laval* – Caucus des associations, adopté lors de la séance du 18 septembre 2015.
- *Avis sur la valorisation et l'évaluation de l'enseignement à l'Université Laval* – Table des affaires pédagogiques, présenté lors de la séance du 16 janvier 2015.

Conseil supérieur de l'éducation

- *Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé...* - Avis au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, juin 2013.

États généraux de l'enseignement supérieur (ÉGES)

- *Pour des solutions concrètes en enseignement supérieur* – Rapport du Collectif, Deuxième rendez-vous des ÉGES, 3 au 5 mai 2018, à l'UQÀM, Montréal.

Faculté des études supérieures et postdoctorales

- *Politique d'encadrement des étudiants à la maîtrise avec mémoire et au doctorat* – Politique approuvée par le Conseil universitaire, avril 2008 et 2015.
- *Guide de référence sur les compétences à développer à la maîtrise et au doctorat* – Rapport adopté par le Conseil le 14 mai et révisé à la Commission des études les 21 mai et 4 juin 2015.

Université Laval

- *Repenser les espaces physiques d'apprentissage – Orientations stratégiques et pédagogiques* – Groupe de travail sur les espaces d'apprentissage, 2013.
- *Déclaration des droits des étudiants et des étudiantes à l'Université Laval* – Bureau du secrétaire général – Texte approuvé par le Conseil de l'Université Laval à sa séance ordinaire du 15 août 1989, modifié à sa séance du 17 juin 1998 et, par concordance, à sa séance du 21 juin 2004.

Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes

- *Politique relative aux étudiantes et aux étudiants parents* – Politique approuvée par le Conseil universitaire, 7 mai 2019

ANNEXE 4

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION AYANT PARTICIPÉ À CE MANDAT / 2017-2018 et 2018-2019

PRÉSIDENT

Philippe, Éric - Faculté de médecine

MEMBRES CADEUL

Cadenas-Gobeil, Xavier - Baccalauréat en philosophie
Chetaille, Gaël - Doctorat en médecine
Dubois, Gabriel - Doctorat en médecine
Girard, Arnaud - Baccalauréat en Sciences biomédicales
Laberge, Laurence - Baccalauréat en Sciences de la consommation
Martin, Sabrina - Baccalauréat en relations industrielles
Morin, Nadine - Baccalauréat en microbiologie
Rivest, Jean-François - Baccalauréat en Sciences biomédicales
Ruiz, Aragon Jimena - Baccalauréat en langues modernes

MEMBRES ÆLIES

Bernard, Anne - Doctorat en sciences forestières
Kamoun, Salima - Doctorat en relations industrielles
Pouliot, Nicolas - Génie agroenvironnemental
Villeneuve-Tremblay, Kevin - Maîtrise en relations industrielles

PROFESSEURS

Anciaux, Arnaud - Faculté des lettres et des sciences humaines
Bouchard, Suzanne - Faculté des sciences infirmières
Kroger, Sabine - Faculté des sciences sociales
Pellegrini, Luca - Faculté de médecine
Potvin, François-Mathieu - Faculté des sciences et de génie
Savard, Anne-Marie - Faculté de droit

CHARGÉES DE COURS

Gérard, Aude - Faculté des sciences de l'administration
Lopez, Maria Elena - Faculté des lettres et des sciences humaines

DIRECTION UNIVERSITAIRE

Beauregard, Robert - vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes (exécutif)
Bussière, Denis - Directeur de la Direction des services aux étudiants
Chabot, Etienne-François - Secrétaire de la Commission et Agent de recherche et de planification,
Vice-rectorat exécutif
D'Amours, Sophie - Rectrice
De Waele, Michel - Adjoint au vice-recteur - Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes

Note : Nous tenons à remercier les nouveaux membres qui se sont joints à la réunion du 14 novembre 2019 et qui ont apporté leur contribution à l'adoption finale du présent Avis : Barry, Charlotte, Affaires publiques (ÆLIÉS) - Boudi, Karim, Pharmacie (CADEUL) - Champoux, Geneviève (DSÉ) - Jobin-Rioux, Ariane, sciences et technologie des aliments (CADEUL) - Monetta, Laura, Médecine - Pellerin, Antoine, Droit - Thibaudeau, Victor, Philosophie.